

Département de l'Allier
Ville de VICHY (03200)

ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER RESTAURATION DU PARC DES SOURCES ET RENOVATION DE SES ABORDS



RAPPORT D'ENQUÊTE

Jean-Louis DUGNE
Commissaire Enquêteur
Le 15 juin 2023

Sommaire

Chapitre 1 – Cadre général de l'enquête

1.1	Préambule	4
1.2	Maître d'ouvrage du projet	4
1.3	Objet de l'enquête	4
1.4	Cadre réglementaire de l'enquête	4
1.5	Principales Caractéristiques du projet	5
1.5.1	Localisation du projet	5
1.5.2	Historique du projet et ses finalités	6
1.5.3	Présentation du projet	7
	1.5.3.1 Gestion du patrimoine arboré	8
	1.5.3.2 Restauration des éléments architecturaux	10
	1.5.3.3 Mise en place de 2 fontaines	10
	1.5.3.4 Gestion des eaux pluviales	10
	1.5.3.5 Gestion de la circulation et du stationnement automobiles	10
1.5.4	Contexte environnemental du projet	11
	1.5.4.1 Milieux physiques	11
	1.5.4.2 Milieux naturels	11
	1.5.4.3 Natura 2000	11
	1.5.4.4 Plans programmes et schémas territoriaux	11
	1.5.4.5 Règlement d'urbanisme	12
	1.5.4.6 Patrimoine	12

Chapitre 2 – Organisation de l'enquête publique

2.1	Désignation du commissaire enquêteur	13
2.2	Dates et périmètre de l'enquête	13
2.3	Modalités de publicité, d'affichage et de consultation, formulation des observations	13
	2.3.1 Publicité	13
	2.3.2 Consultation du dossier d'enquête et dépôt des observations	14
2.4	Composition du dossier d'enquête	14

Chapitre 3 – Déroulement de l'enquête

3.1	Entretiens avec le maître d'ouvrage	16
	3.1.1 Entretiens avec la direction des espaces verts	16
	3.1.2 Entretiens avec le maire de Vichy	16
3.2	Entretiens avec la maîtrise d'œuvre	16
	3.2.1 Entretiens avec le cabinet AXE Saône.	16
	3.2.2 Entretien avec le cabinet APE-GECAO	17
3.3	Participation du public à l'enquête	17

Chapitre 4 – Examen du dossier et analyse des observations

4.1	Dossier soumis à l'enquête	18
4.2	Procès-verbal de synthèse des observations du public	18
4.2.1	Participation du public à l'enquête	18
4.2.2	Observations du public	19
4.2.2.1	Observations recueillies lors des permanences	20
4.2.2.2	Observations recueillies sur le registre papier	25
4.2.2.3	Observations recueillies sur le registre dématérialisé	27
	A- Abattage des arbres	30
	B- Présence des oiseaux sur le parc	37
	C- Usage de l'eau au projet	39
	D- Traitement des sols	42
	E- Voirie-Circulation-Stationnements	43
	F- Sujets divers	45
4.3	Observations du commissaire enquêteur	47
4.3.1	Les questions soulevées par les arbres	47
4.3.2	Les questions soulevées par les oiseaux	48
4.3.3	Les questions soulevées par l'eau	48
4.4	Avis des personnes publiques associées	49
4.4.1	Avis de la MRAE	49
4.4.2	Avis du CNPN	49
4.4	Remise du procès-verbal de synthèse des observations	50
4.5	Réponse du maître d'ouvrage au procès-verbal de synthèse	50

ANNEXES

- ✓ Insertions presse
- ✓ Certificat d'affichage du maire de Vichy
- ✓ Observations du public :
 - Registre papier (10 observations)
 - Registre numérique (413 observations).

*Le présent rapport concerne l'enquête publique sur la demande de permis d'aménager relatif à la Restauration du Parc des Sources et la rénovation de ses abords de la ville de Vichy (03200). Il détaille l'organisation et le déroulement de l'enquête et analyse le projet et le dossier soumis à l'enquête.
Les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur figurent dans un document séparé.*

Chapitre 1 – Cadre général de l'enquête publique

1.1 Préambule

Cette enquête publique a été prescrite par l'arrêté n° 2023-895 en date du 28 mars 2023 du maire de Vichy.

L'enquête concerne la demande de permis d'aménager relatif à la « Restauration du Parc des Sources et la rénovation de ses abords ».

Elle s'est déroulée pendant 31 jours consécutifs, du 17 avril 2023 à partir de 8h30 au 17 mai 2023 à 17h30.

1.2 Maître d'ouvrage du projet

Le maître d'ouvrage du projet est la ville de Vichy. La demande de permis d'aménager est présentée par la ville de Vichy représentée par son maire M. Frédéric AGUILERA.

1.3 Objet de l'enquête publique

La présente enquête publique soumet à la consultation du public le projet de Restauration du Parc des Sources et la rénovation de ses abords.

Conformément à l'article L.123-1 du code de l'environnement, « *L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public aux décisions le concernant ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Elle doit permettre à chacun de formuler toute observation, remarque, proposition, contestation, et de faire valoir ses intérêts* ».

Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête ainsi que mes conclusions seront prises en considération par le maître d'ouvrage pour prendre la décision d'autorisation de permis d'aménager.

1.4 Cadre réglementaire de l'enquête publique

Le projet est soumis à enquête publique au titre de l'article L. 123-2 du code de l'environnement. Il fait l'objet d'un permis d'aménager au titre du code de l'urbanisme.

Il relève d'une étude d'impact au titre de la rubrique 39 a) du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement, relative aux opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 hectares.

Il fait l'objet d'une demande de dérogation espèces protégées au titre de l'article L 411-2 4° du code de l'environnement, en raison de ses impacts sur espèces protégées.

Enfin, le projet fait l'objet d'une demande d'Autorisation de Travaux sur Monuments Historiques (ATMH), le parc étant classé monument historique.

L'enquête est réalisée dans le cadre des dispositions suivantes :

- ✓ Code de l'Environnement et notamment les articles L.122-1 et suivants, L.123-1 et suivants et R.122-2 rubrique 39-a, R.123-1, R.123-2 et suivants, R.411-2,
- ✓ Code de l'Urbanisme et notamment les articles R.421-20 et R.421-21, R.423-20, R.423-29, R.423-32,
- ✓ Demande de M. le maire de Vichy en date du 28/10/2022 auprès du Président du Tribunal Administratif visant à la désignation d'un commissaire enquêteur,
- ✓ Désignation n° E22000096 / 63 en date du 15/11/2022 de M. DUGNE Jean-Louis en qualité de commissaire enquêteur chargé de l'enquête, par M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand,
- ✓ Autorisation de travaux n° AC0033102200010 délivrée par le préfet de Région Rhône Alpes Auvergne, le 25/01/2023,
- ✓ Arrêté municipal n° 2023-895 en date du 28 mars 2023 de M. le maire de Vichy fixant les modalités de l'enquête publique,
- ✓ Avis d'ouverture de l'enquête publique.

1.5 Principales caractéristiques du projet

1.5.1 Localisation du Projet

Le Parc des Sources est situé en centre-ville, au sud-ouest de la ville, en rive droite de l'Allier.



Source BIOTEC



Source BIOTEC

1.5.2 Historique du projet et ses finalités

Par arrêté du 14 juin 1994, l'ensemble du Parc des Sources avec son terrain d'assiette et ses aménagements comprenant le hall des Sources, les galeries couvertes, les deux kiosques abritant des boutiques, les galeries marchandes en fer à cheval et le kiosque à musique, fait l'objet d'un classement aux monuments historiques.

En mars 2021 la ville de Vichy acquiert la propriété du Parc des Sources, qui était jusque-là propriété de l'Etat et dont la concession avait été confiée à la Compagnie de Vichy (ex Compagnie Fermière de l'établissement thermal de Vichy).

En juillet 2021, le Comité du patrimoine mondial inscrit 11 Grandes Villes d'Eaux d'Europe dont Vichy sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Parallèlement, la ville de Vichy initie le projet de territoire intitulé « AGIR 2035 », et lance le programme intitulé « Renaissance du cœur thermal » autour de 2 axes, le thermalisme et le patrimoine.

Enquête publique Restauration du Parc des Sources à Vichy et rénovation de ses abords

« Pour que Vichy redevienne la « Reine des villes d'Eaux » et une destination thermale et touristique de référence à l'échelle européenne, la Ville et ses partenaires lancent un vaste programme d'investissement, d'environ 120 millions d'euros autour de 2 thématiques -le thermalisme et le patrimoine- regroupées dans le grand projet de « Renaissance du cœur thermal », afin d'affirmer le rayonnement thermal de Vichy et son positionnement autour de la santé et de la prévention puis de restaurer notre patrimoine, à l'image du parc des sources, qui constitue le cœur du bien UNESCO, inscrit sur la liste du patrimoine mondial » (étude d'impact p 5).

La restauration du Parc des Sources et la rénovation de ses abords s'inscrivent dans ce contexte et cette ambition de restauration de son patrimoine.

En 2020, un avant-projet de restauration du parc a été initié par un groupement de maîtrise d'œuvre.

Le projet de demande de permis d'aménager a été déposé par la mairie de Vichy le 20 septembre 2022 sous le n° PA0331022A0001.

Entre 2020 et 2023, le projet a significativement évolué. Le projet soumis à l'enquête est la 4^{ème} version.

1.5.3 Présentation du projet

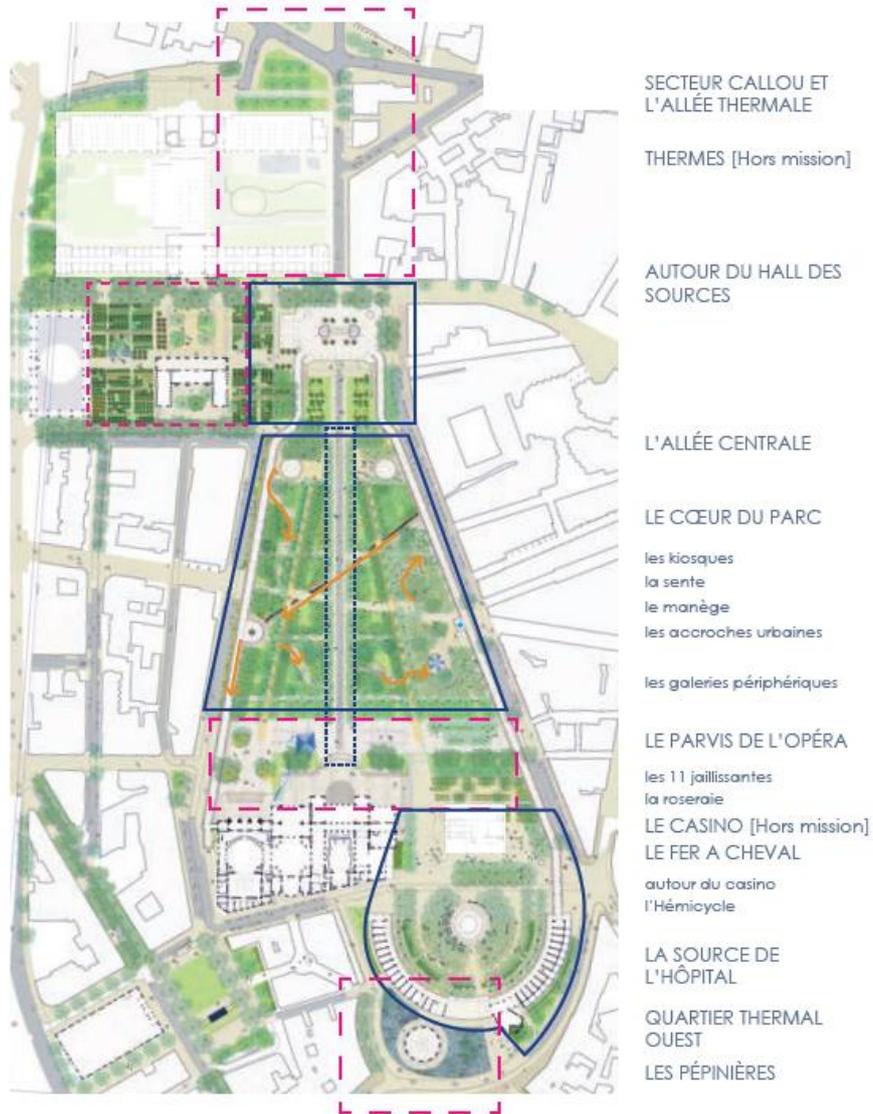
Le Parc des Sources a été aménagé au tout début du 19^{ème} siècle, et a connu de nombreuses transformations au fil des décennies. Il constitue aujourd'hui un patrimoine significatif du domaine thermal de Vichy en cœur de ville.

Il s'étend depuis la source de l'hôpital au sud jusqu'au hall des sources au nord, de la rue Wilson à l'est à la rue du Parc à l'ouest. Il s'étend sur 10.7 hectares.

Faute de travaux et d'entretiens depuis près d'un siècle, le parc est aujourd'hui relativement dégradé dans ses infrastructures, ses sols et son patrimoine arboré.

Les sols ont par ailleurs été largement imperméabilisés au fil des années conduisant à un ruissellement des eaux et écoulement en réseau.

Les travaux programmés de 2023 à 2025 concernent principalement la gestion des arbres, la restauration de certains éléments architecturaux, la gestion des eaux pluviales et des cheminements, la mise en place de fontaines.



Source BIOTEC

1.5.3.1 Gestion du patrimoine arboré

Le Parc des Sources recense 627 arbres à la veille de l'enquête publique. Le projet soumis à l'enquête prévoit :

- L'abattage de 97 arbres présentant un état phytosanitaire ou mécanique dégradé,
- L'abattage pour les besoins du projet de 83 arbres sains,
- La plantation de 331 arbres dits de hautes tiges.

A l'issue des travaux de restauration du parc, on devrait recenser 758 arbres, soit 131 arbres de plus.



Source BIOTEC

- Arbres abattus malades
- Arbres abattus sains pour les besoins du projet
- Arbres conservés malades
- Arbres conservés sains

Les abattages des arbres résultent de la prise en compte :

- Des données du diagnostic réalisé en 2020 par l'Office national des forêts,
- Des données du diagnostic réalisé en 2022 par le cabinet APE-GECAO,
- Des données des services de la ville chargés de l'entretien des arbres,
- Des dommages éventuels sur les arbres lors des travaux (décroustage des sols et travaux sur les galeries),
- De la conception du projet.

Le projet prévoit enfin une diversification des tailles sur les arbres (des tailles drastiques opérées dans le passé semblent avoir fragilisé et dégradé une partie des arbres du parc) ainsi qu'un renforcement des strates basses.

1.5.3.2 Restauration des éléments architecturaux

Les galeries couvertes, les deux kiosques abritant des boutiques, les galeries marchandes en fer à cheval, le kiosque à musique, la Source de l'Hôpital et la muse des eaux située près de l'hémicycle font l'objet d'une restauration.

Le projet prévoit une mise en lumière de tous ces éléments architecturaux.

(A noter que le Casino, ainsi que le Hall des sources concédés à des tiers, ne sont pas inclus au projet. Le Casino doit faire l'objet d'une restauration à la charge de son gestionnaire).

Le projet prévoit enfin un réaménagement du parvis du palais des congrès et la mise en lumière du bâtiment.

1.5.3.3 Mise en place de 2 fontaines

Le projet prévoit la mise en place de 2 fontaines :

- La fontaine de la Source de l'Hôpital, implantée sous la forme d'un miroir et murs d'eau autour de la Source de l'Hôpital.
- La fontaine de l'Opéra sous la forme de 11 jets d'eau symbolisant les 11 villes inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco, implantée sous le parvis de l'opéra.

Le projet prévoit en outre, une « évocation paysagère » de l'ancien ruisseau des Rozières, sous la forme d'une traversée matérialisée d'est en ouest du parc mais sans prélèvement d'eau.

1.5.3.4 Gestion des eaux pluviales

Le projet s'appuie sur une réduction des surfaces artificialisées pour favoriser la pénétration des eaux pluviales.

Le Parc des Sources devrait, à l'issue des travaux, accroître de plus de 11 % sa surface plantée perméable, espaces boisés, végétalisés...

Le projet prévoit également sur les rues autour du parc, la mise en place de dispositifs de collecte des eaux de ruissellement et leur réintégration dans le sol.

1.5.3.5 Gestion de la circulation et du stationnement automobiles

En périphérie du parc, plusieurs rues sont concernées par des aménagements, la rue Wilson, la rue du Parc, la rue de Banville, la rue de la Source de l'Hôpital, l'avenue Thermale, adaptation des conditions de circulation et du stationnement au projet de mise en valeur du parc, dans certains secteurs, reprise des parties minéralisées afin de retrouver une homogénéité et une nouvelle mise en lumière des rues mettant en valeur le bâti.

La rue Prunelle et la rue de Belgique seront piétonnisées, la rue du Casino également pour la partie qui aujourd'hui traverse le parc d'ouest en est.

Le nombre de places de stationnement devrait passer de 319 avant travaux à 162 après travaux, soit 157 places de stationnement en moins (*périmètre des rues Parc/Wilson/ Banville/ Casino/ Source de l'Hôpital/ Prunelle/ Belgique / Thermale*).

1.5.4 Contexte environnemental du projet

1.5.4.1 Milieux physiques

Des enjeux forts sont identifiés sur le milieu physique :

- Hydrogéologie : Enjeu fort lié à la présence de trois nappes dont deux sont exploitées pour l'alimentation en eau potable et dans le cadre de l'économie des eaux thermales.
- Géotechnique : Enjeu fort lié à la présence de remblais détritiques (couche R0), présence de matériaux potentiellement évolutifs au sein de ces remblais, présence possible de circulations superficielles d'eau au sein des couches superficielles, présence de la nappe alluviale à faible profondeur, contexte urbain dense induisant la présence de réseaux enterrés,
- Hydraulique : Enjeu fort lié à la situation actuelle peu favorable à l'infiltration directe des eaux pluviales, contraire aux objectifs nationaux de « villes perméables » favorisant la recharge des nappes et la limitation du ruissellement urbain.

1.5.4.2 Milieux naturels

Des enjeux sont identifiés sur les oiseaux dont 2 espèces à enjeu fort,

- Choucas des tours,
- Verdier d'Europe.

Les autres espèces identifiées présentent un enjeu modéré, faible ou nul.

Des enjeux sont identifiés sur les 9 espèces de chiroptères recensées dont 2 espèces à enjeu local fort :

- Noctule commune,
- Noctule de Leisler.

Une demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement a été déposée pour 34 espèces.

1.5.4.3 Natura 2000

Le Parc des Sources est situé à proximité du site Natura 2000 défini par l'Allier et ses berges (FR3800783).

1.5.4.4 Plans programmes et schémas territoriaux

Le dossier établit la compatibilité du projet avec les enjeux/orientations des différents plans, programmes et schémas territoriaux concernés, en particulier :

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne, 2022/2027,
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Allier aval (SAGE),
- Plan de Gestion des Risques Inondations Loire Bretagne (PGRI).

1.5.4.5 Règlements d'Urbanisme

Implanté en zone UA du Plan Local d'Urbanisme, le Parc des Sources n'est pas concerné par les interdictions du zonage.

1.5.4.6 Le patrimoine

L'ensemble du Parc des Sources avec son terrain d'assiette et ses aménagements, fait l'objet d'un classement aux monuments historiques.

Il est inscrit dans le périmètre du site Patrimoine Mondial de l'UNESCO, ainsi que le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Chapitre 2 – Organisation de l'enquête publique

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand m'a désigné le 15 novembre 2022, désignation n° E22000096 / 63, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire la procédure de cette enquête publique.

2.2 Dates et périmètre de l'enquête

D'une durée de 31 jours, du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, l'enquête prévoyait la tenue de 8 permanences en mairie de Vichy, respectivement les :

- ✓ Lundi 17 avril 2023 de 08h30 à 12h00,
- ✓ Jeudi 20 avril 2023 de 13h30 à 17h30,
- ✓ Mardi 25 avril 2023 de 08h30 à 12h00,
- ✓ Vendredi 28 avril 2023 de 13h30 à 17h30,
- ✓ Jeudi 4 mai 2023 de 08h30 à 12h00,
- ✓ Mercredi 10 mai 2023 de 08h30 à 12h00,
- ✓ Vendredi 12 mai 2023 de 13h30 à 17h30,
- ✓ Mercredi 17 mai 2023 de 13h30 à 17h30.

2.3 Modalités de publicité, d'affichage et de consultation, formulation des observations

2.3.1 Publicité

Un avis d'enquête publique a été publié par la ville de Vichy 15 jours avant le début de l'enquête, dans les journaux régionaux :

- ✓ "La Montagne" du 30 mars 2023,
- ✓ "La Montagne Dimanche » du 2 avril 2023.

L'avis d'enquête a été rappelé dans les 8 jours après le début de celle-ci dans les journaux régionaux :

- ✓ "La Montagne" du 19 avril 2023,
- ✓ "La Montagne Dimanche" du 23 avril 2023.

La publicité de l'enquête a bien été effectuée par la ville de Vichy, conformément à la réglementation.

Un avis d'enquête publique a été affiché sur le Parc des Sources, en 6 points distincts d'affichage repartis sur le site, à compter du 30 mars 2023 et ce jusqu'à la clôture de l'enquête.

A noter une erreur d'écriture apparaissant sur l'avis d'enquête affiché sur le parc, <https://www.democratie-active.fr@restaurationparcdessources/> au lieu de : <https://www.democratie-active.fr/restaurationparcdessources/> un @ se substituant à un /.

A compter du 3 avril 2023, l'avis d'enquête publique et l'arrêté du maire ont été affichés en mairie et publiés sur le site internet de la mairie à l'adresse : <https://www.ville-vichy.fr/actualites/avis-d-enquete-publique-parc-des-sources>.

Le certificat d'affichage de M. le maire, atteste des dispositions d'affichage.

2.3.2 Consultation du dossier d'enquête et dépôt des observations

L'ensemble des pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public, était accessible au public, du 17 avril 2023 à 8h30, date d'ouverture de l'enquête, au 17 mai 2023 à 17h30, date de clôture de l'enquête, à **la mairie de Vichy** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Par ailleurs l'ensemble des pièces du dossier était consultable **par voie numérique** à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/restaurationparcdessources/>

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public ont pu être consignées :

- Sur le registre d'enquête déposé en mairie,
- Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en mairie,
- Par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : restaurationparcdessources@democratie-active.fr
- Sur le site dédié à cette enquête à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/restaurationparcdessources/>.

2.4 Composition du dossier d'enquête

Le dossier mis à la disposition du public comportait les éléments suivants :

- ✓ Note de présentation du projet,
- ✓ Note de présentation de l'enquête,
- ✓ Délibération pour l'adoption de l'étude d'avant-projet, AVP en date du 26/09/2022,
- ✓ Avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 02/12/2022,
- ✓ Mémoire en réponse à l'avis de la MRAE, en date du 30/01/2023,
- ✓ Avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) en date du 03/02/2023,
- ✓ Mémoire en réponse au CNP en date d'avril 2023,
- ✓ Autorisation de Travaux au titre des Monuments Historiques (ATMH) en date du 25/01/2023,
- ✓ Arrêté d'ouverture de l'enquête publique n° 2023-895 du 28/03/2023,
- ✓ Etude d'avant-projet, AVP Parc des Sources en date du 22/06/2022,
- ✓ Permis d'aménager version 4,

- ✓ Annexe 1 au formulaire Cerfa 13616,
- ✓ Annexe 2 au formulaire Cerfa 13614,
- ✓ Annexe 3 VCY PDS 220420 (avis du CNPN),
- ✓ Annexe 4 note patrimoniale.

Un registre d'enquête établi sur 32 feuillets non mobiles était joint au dossier disponible en mairie.

Chapitre 3 – Déroulement de l'enquête

3.1 Entretiens avec le maître d'ouvrage

3.1.1 Entretiens avec la direction des espaces verts

Depuis le 22 novembre 2022, j'ai eu de très nombreux entretiens et échanges téléphoniques avec M. Dominique SCHERER, directeur des espaces verts de la ville de Vichy et en charge du projet. J'ai été rendu destinataire des différentes pièces du dossier au fur et à mesure de leur évolution.

M. SCHERER m'a fait une présentation détaillée du projet lors d'un entretien en mairie le 14 décembre 2022. Nous avons fait une visite sur le site du parc et constaté l'ensemble des problématiques soulevées par le dossier, le patrimoine arboré partiellement affecté, les sols endommagés, les éléments architecturaux détériorés et la présence en grand nombre d'étourneaux et de corbeaux.

J'ai eu un nouvel entretien en mairie le 15 mars avec M. SCHERER. Nous avons fait le point sur les différents éléments du dossier soumis au public. Les dates des permanences ont été arrêtées. Le projet de restauration du Parc des Sources ayant suscité depuis plusieurs mois un vif intérêt du public, avec parfois un débat passionné, (une pétition « *Non à l'abattage de 506 arbres* ») a été lancée en novembre 2022 à l'initiative du Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA) de Vichy sur le site « MesOpinions.com »), il a été convenu d'assurer 8 permanences en mairie afin de répondre le plus largement possible aux questions et recueillir les remarques, observations, contradictions et éventuelles propositions de la population.

3.1.2 Entretiens avec le maire de Vichy

J'ai rencontré le maire de Vichy, M. Frédéric AGUILERA en présence de M. SCHERER le 15 mars 2023 en mairie de Vichy.

M. le maire m'a retracé le projet de restauration du parc dans le contexte élargi du projet de ville AGIR 2035 et du projet de Vichy Communauté AGIR 2035. L'ambition du maire de Vichy est d'affirmer le rayonnement thermal de la ville de Vichy et de restaurer son patrimoine inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

3.2 Entretiens avec la maîtrise d'œuvre

3.2.1 Entretiens avec le cabinet AXE Saône.

J'ai eu des entretiens téléphoniques avec M. Carlos GONCALVES architecte et paysagiste du cabinet AXE Saône pour obtenir des précisions sur le projet, en particulier sur les points significatifs qui soulèvent de nombreuses observations, l'abattage de 180 arbres, le choix des sols, la mise en place des fontaines.

3.2.2 Entretien avec le cabinet APE-GECAO

J'ai eu des entretiens téléphoniques avec M. Frédéric BIZIERE, expert conseil en arboriculture du cabinet APE. Nos échanges ont porté sur l'inventaire /diagnostic réalisé en octobre 2022 par M. BIZIERE sur les 627 arbres du Parc des Sources.

M. BIZIERE m'a confirmé que le patrimoine arboré du parc souffrait aujourd'hui d'un très mauvais entretien au cours du temps, ce qui a porté atteinte à sa situation sanitaire (présence de nombreuses maladies) et mécanique. Il me rappelle que la sécurité des usagers du parc doit prévaloir dans ce projet de restauration du parc, 170 arbres d'ici à 10 ans devant être abattus.

3.3 Participation du public à l'enquête

En amont de l'enquête publique, le projet de restauration du Parc des Sources a fait l'objet de présentations lors de plusieurs réunions publiques, de diffusion de documents d'information auprès de habitants et, par ailleurs, a été largement médiatisé. Il a suscité depuis plusieurs mois un vif intérêt du public, avec parfois un débat passionné.

Une pétition « *Non à l'abattage de 506 arbres* » a été lancée en novembre 2022 à l'initiative du Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA) de Vichy sur le site « MesOpinions.com ».

Le site du Parc des Sources a fait l'objet de plusieurs manifestations lors des samedis et dimanches du 23 avril au 14 mai 2023, pour la défense des arbres du parc.

Dans ce contexte, et pour satisfaire au mieux aux attentes de la population, je me suis tenu à la disposition du public en assurant 8 permanences en mairie afin de répondre le plus largement possible aux questions et recueillir les remarques, observations, contradictions et éventuelles propositions.

Contrairement aux attendus, la population s'est peu déplacée en mairie pour me rencontrer ou pour déposer une contribution, mais il y a eu une très forte mobilisation par la voie dématérialisée.

L'information et l'accueil du public ont été réalisés dans de bonnes conditions.

Le public a pu prendre connaissance du projet sans obstacles ou limitation de l'information.

Il n'y a pas eu d'incidents au cours de l'enquête, même si j'ai pu noter un climat général relativement tendu.

Lors des permanences en mairie, et à l'exception de 3 entretiens particulièrement « vifs », les échanges se sont déroulés sereinement. Parmi les observations dématérialisées je note quelques formes d'expressions dépassant parfois le simple échange de point de vue contradictoire.

Chapitre 4 – Examen du dossier et analyse des observations

4.1 Dossier soumis à l'enquête

Le dossier tel qu'il a été soumis à l'enquête publique est conforme à la réglementation en vigueur. Toutefois, quelques remarques s'imposent :

- L'abattage des arbres prévu au projet s'appuie pour partie (*pour ce qui concerne les sujets présentant un état sanitaire ou état mécanique dégradé*), sur les diagnostics réalisés par l'ONF en 2020 et le cabinet APE en 2022. Certaines organisations telles GNSA Allier, FNE Allier, Vichy Climat Environnement, en ont eu communication. Il aurait été pertinent pour plus de transparence et une harmonisation de l'information, que ces éléments aient aussi été portés à la connaissance du public et soient versés au dossier d'enquête.
- Malgré une présentation sommaire du contexte global et des grandes lignes du projet et de ses principaux enjeux, qui accompagne le dossier dans un document intitulé « Présentation du projet », le dossier tel qu'il a été soumis au public est très technique, relativement lourd et complexe dans son accès et sa compréhension, et peu accessible à un public non averti. La recherche d'informations n'est pas facilitée.
- Les documents graphiques qui accompagnent le dossier de présentation ne sont pas accessibles et compréhensibles, du fait de la réduction des échelles et des légendes peu lisibles.
- Le résumé non technique est relégué en page 157 du dossier global. Il aurait gagné en intérêt en étant tiré à part, et en étant davantage détaillé sur le projet et moins technique (le cadrage réglementaire...).

4.2 Procès-verbal de synthèse des observations du public

4.2.1 Participation du public à l'enquête

Le public s'est exprimé au travers de 25 entretiens lors des 8 permanences, 10 contributions écrites ont été portées sur le registre papier, et 413 observations ont été formulées sur le registre dématérialisé, soit un total de 448 contributions.

Ces chiffres témoignent d'une très forte mobilisation du public et d'un très fort intérêt au projet de la ville de Vichy.

4.2.2 Les observations du public.

25 personnes ont souhaité me rencontrer à l'occasion des 8 permanences organisées.
10 contributions écrites ont été portées sur le registre papier.
Le registre dématérialisé a recueilli un total de 413 observations. Parmi ces dernières, plusieurs personnes ou associations ont déposé plusieurs observations.

Les observations identiques pour une même personne ou association ont été considérées comme doublon, l'avis au projet n'a été pris en compte qu'une seule fois. Toutefois, les observations différentes pour une même personne ou association ont été prises en compte.

4.2.2.1 Observations recueillies lors des permanences

La synthèse des observations des 25 personnes rencontrées s'établit ainsi :

Avis exprimés sur le projet				Thèmes le plus souvent abordés					
Pour	Contre	Pas d'avis	Total avis exprimés	Arbres	Oiseaux	Usage de l'eau	Traitement des sols	Mobilités douces	Stationnements
7	5	13	25	7	3	6	3	5	3

Les 13 personnes qui ne se sont pas exprimées sur le projet se sont déplacées pour obtenir des informations complémentaires ou faire des remarques.

Je note que les personnes rencontrées, pour la majorité d'entre elles, n'avaient pas consulté le dossier. Leur information sur le projet provenant essentiellement des réunions publiques, des informations sur le parc (affichages, présence du Collectif « Sauvons le Parc des Sources »), les médias, le magazine « C'est à Vichy ».

Permanence du 17 avril.

- ✓ M. DUMAS Stéphane résidant à Vichy. Il est membre du « Groupe National de Surveillance des Arbres/Allier ». Il se dit plutôt favorable au projet de restauration du parc, considérant que son état actuel dégradé nécessite une intervention (sols, aménagements...).
Par contre il s'oppose à l'abattage de 180 arbres qui selon lui présentent un état sanitaire satisfaisant.
Pendant la phase travaux les arbres et leurs racines doivent être préservés de toute atteinte.
Par ailleurs M. Dumas porte une attention particulière à l'usage modéré de l'eau, or les fontaines prévues au projet et les arrosages intensifs des arbres jeunes replantés

vont nécessiter d'importants apports en eau. Quel intérêt aujourd'hui dans un contexte de restriction des usages de l'eau ?

En complément de nos entretiens, M. Dumas a porté une observation complémentaire sur le registre.

Permanence du 20 avril.

- ✓ M. MONNIER Claude résidant à Cusset. Photographe et preneur de sons, il a fait du Parc des Sources un espace privilégié pour ses travaux, c'est un lieu qu'il affectionne tout particulièrement.
M. Monnier est défavorable au projet tel qu'il est proposé.
Il considère le projet peu raisonnable voire « pharaonique ». Il constate un traitement des sols trop artificiel (béton...), un usage de l'eau peu conforme à la réalité de stress hydrique que nous vivons et qui risque de s'aggraver, et il ne voit pas de solutions apportées aux nuisances causées par les oiseaux.
- ✓ M. et Mme BRUN Olivier et Dominique, résidant bd de Russie à Vichy.
M. et Mme Brun imaginaient un projet moins ambitieux préservant le caractère un peu désuet du parc d'aujourd'hui : restaurer sans transformer en préservant l'identité originelle du site.
Le projet proposé est selon eux trop minéral. Pourquoi pas des allées en terre battue plutôt que des allées artificialisées.
Ils me signalent des sols particulièrement glissants et impraticables par temps de pluie, place Charles de Gaulle et sur les trottoirs de la rue Wilson.
Ils s'interrogent également sur l'usage qui sera fait à l'intérieur du parc, des trottinettes et des vélos, quelles dispositions réglementaires ? *Sans réponse de ma part.*
- ✓ Mme ZIMERLI Marie résidant à Vichy.
Elle est favorable au projet proposé. Toutefois elle s'interroge sur le principe des mobilités douces dans l'enceinte du parc, notamment quant à l'accès réglementé ou pas aux trottinettes et aux vélos. Nouvellement installés sur Vichy, M. et Mme Zimerli ont quitté Lyon, effrayés par la circulation anarchique des trottinettes et les accidents associés. Ils ne souhaitent pas être confrontés à ce problème à Vichy.
- ✓ Mme MUNOZ et M. QUARTEMOND résidant à Vichy.
Ils sont opposés au projet proposé qu'ils jugent manquant de maturité et de sagesse. Selon eux, c'est son caractère suranné qui donne aujourd'hui au parc tout son charme. Le projet va détruire ce charme. Par ailleurs ils s'opposent à l'abattage des arbres qui selon eux ne seraient pas en mauvais état sanitaire contrairement aux affirmations du maître d'ouvrage.
Enfin le projet ne prévoit selon eux, aucune solution aux problèmes posés par les oiseaux qui envahissent le parc.

Permanence du 25 avril

- ✓ M. RENARD Yvonick résidant à Vichy. Il me fait part de ses doutes quant au fait de supprimer la totalité de l'alignement de marronniers qui, par leur ombre procurent de la fraîcheur pendant les chaleurs.
Il souhaite connaître l'avenir et la destination du pavillon Napoléon III. *Sans réponse de ma part.*
- ✓ M. LAURENT Bernard résidant à Vichy, s'interroge sur les conséquences du nouveau plan de voirie, lié en particulier à la piétonisation des rues du casino, de Belgique, Prunelle, les accès au centre-ville risquant d'être gravement perturbés. Je l'ai adressé à M. Scherer qui a pu le recevoir pour plus d'informations.
- ✓ Mme THIOULOUSE Paule a souhaité me rencontrer pour me poser 3 questions de forme.
Pourquoi sur le dossier demande de permis d'aménager apparaissent 2 logos, celui de Vichy Communauté et celui de Ville de Vichy. *Sans réponse de ma part.*
Pourquoi l'étude d'impact n'apparaît pas sur les éléments de dossier mis à disposition du public ?
Sur ce deuxième point je l'ai informée que contrairement à son affirmation, l'étude d'impact était bien un élément constitutif du dossier, apparaissant bien au sommaire du dossier, ce qui n'a pas semblé la satisfaire. *(A noter que Mme Thioulouse a pris le temps de photographier avec son téléphone les pages correspondant à l'étude d'impact).*
Elle m'a également demandé où se trouvait dans le dossier l'étude du cabinet Prost. *Sans réponse de ma part faute d'information sur cette étude.*
- ✓ Mme FILATOV résidant à Bellerive/Allier.
Elle remet en cause l'état des arbres tel qu'il est présenté dans le dossier. Elle m'interroge sur une approche administrative de l'enquête et du dossier.
En complément de nos entretiens, Mme Filatov a porté une observation complémentaire sur le registre.
- ✓ M. BARRAUD Jean Dominique, technicien supérieur du bois, résidant à Vichy.
Il est très favorable au projet au regard de la situation très dégradée du parc. Il m'affirme en tant que professionnel des arbres et des forêts que beaucoup d'arbres présents sur le parc sont condamnés à très court terme en particulier les marronniers, et qu'il existe un risque très important lié à la chute de branches ou d'arbres.

Permanence du 28 avril

- ✓ Mme et M. FIGUET résidant rue du parc à Vichy.
Ils se disent très favorables au projet, soulignant notamment l'importance de dégager et mettre en valeur la perspective entre l'opéra et le hall des sources et de mettre en valeur l'espace du « fer à cheval ».
Ils se plaignent des très fortes nuisances liées à la présence des corbeaux et des étourneaux (insalubrité, bruits, odeurs, hygiène...).

Enquête publique Restauration du Parc des Sources à Vichy et rénovation de ses abords

Ils s'interrogent toutefois sur la pertinence des fontaines et miroir d'eau, alors que la ressource en eau est appelée à être de plus en plus limitée.

Ils s'interrogent sur la présence ou pas de caméras de surveillance sur le site pour la sécurité des personnes.

Enfin ils se demandent si la rénovation du parc ne va pas entraîner une migration de personnes qui aujourd'hui séjournent place De Gaulle ou dans le quartier de la gare, et qui viendraient s'installer sur le parc. Comment la municipalité entend prévenir cette éventuelle situation ?

En complément de nos entretiens, M. Figuet a porté une observation complémentaire sur le registre.

Permanence du 4 mai

- ✓ Mme FILATOV résidant à Bellerive/Allier, souhaite avoir des éclairages sur le fonctionnement du site dématérialisé « Démocratie Active » dédié à cette enquête, en particulier la différence entre dépôt direct d'une observation et envoi d'une observation par mail.
- ✓ Mme SEGUIN Evelyne, résidant rue d'Alsace à Vichy. Elle souhaite avoir des précisions sur le projet et la réalité de ce qui est proposé, considérant que sur le site même du parc qu'elle fréquente assidument, beaucoup d'informations contradictoires semblent circuler. Présentation lui est faite des grandes lignes du projet, et visualisation des différents impacts sur plan.
Mme Seguin se dit satisfaite de cette mise au point. **Elle est favorable à ce projet.**
- ✓ Mme LONDON Michelle, résidant rue de Belgique à Vichy. Elle est présidente du Comité de quartier.
Le projet tel qu'il est proposé soulève beaucoup d'interrogations notamment quant au devenir des arbres, au traitement des sols, au stationnement des véhicules...
Aujourd'hui il existe déjà un manque de places de stationnement sur le quartier du parc. Or le projet prévoit une diminution supplémentaire du nombre d'emplacements liée notamment à la piétonisation des rues de Belgique, Prunelle, et du Casino. Quel sera l'impact pour les résidents et les visiteurs, touristes et artisans, et sur le plan de circulation ?
Mme London s'interroge sur le devenir des grilles qui entourent le site : seront-elles enlevées ou pas, restaurées ou remplacées ? Elle s'interroge également sur l'absence d'aires de jeux destinées aux enfants.
Enfin dans le contexte actuel de restriction d'eau, Mme London s'interroge sur la pertinence des fontaines, jets d'eau et miroir d'eau, prévus au projet.
- ✓ Mme X qui a souhaité rester anonyme m'a remis en main propre une contribution en date du 4 mai, à annexer au registre papier. *Ce qui est fait.*
- ✓ M. CHARPENTIER Patrick résidant à Vichy.
Il s'oppose au projet, qu'il qualifie de « projet de prestige ».
Il évoque un problème de communication autour de ce projet de la part de la ville de Vichy.

Il a participé le 28 juin dernier à un débat public sur le réchauffement climatique, organisé à Vichy en présence de l'université de Clermont. Le parcours fraîcheur organisé dans la ville mettait en avant l'impact majeur des arbres. Il a le sentiment que le projet proposé aujourd'hui va à l'encontre de ce qui était valorisé par la ville lors de cette manifestation, à savoir, préservation de l'environnement naturel et des ressources en eau.

Permanence du 10 mai

- ✓ M. FERRIOT Jean-François résidant rue Prunelle à Vichy. Il s'inquiète de l'impact de la piétonisation de la rue Prunelle sur le stationnement, ainsi que des modalités d'accès à la rue pour les résidents et les professionnels. Par ailleurs il semblerait que les arbres de la rue Prunelle soient supprimés et en attend confirmation. Les arbres contribuent en effet à l'ombrage de la rue.
Je l'ai adressé à M. Scherer qui a pu le recevoir pour plus d'informations.
- ✓ Mme et M. CLUZEL résidant à Vichy, résidence Astoria.
Ils se disent très favorables au projet présenté, ils sont ravis que les travaux puissent démarrer au plus vite. Ils déplorent que des propos contradictoires circulent sur le projet.
M. Cluzel me signale la présence sous le parc d'un tunnel/passage souterrain qui relierait la zone de l'actuel hôtel Ibis à l'opéra, passage maçonné et relativement important qu'il aurait parcouru autrefois.
Il voudrait savoir s'il existe toujours et si les travaux ne risquent pas de l'impacter.

Permanence du 12 mai

- ✓ M. LACHEZE Julien résidant à Vichy. Il est membre du « Groupe National de Surveillance des Arbres/Allier ».
Il me signale une « information erronée » sur le libellé de l'adresse du site sur l'avis d'enquête affiché sur le parc et sur le site de la mairie. Un @ s'est substitué à un /.
Il est opposé au projet, tout particulièrement quant à l'abattage des arbres.
Il s'étonne que l'Agence Régionale de Santé n'ait pas été consultée pour avis, l'eau étant également au cœur de ce projet.
En complément de nos entretiens, M. Lacheze a déposé une observation détaillée sur le registre dématérialisé.
- ✓ Mme MEUNIER Annie résidant à Vichy.
Elle est venue m'apporter une contribution écrite qu'elle souhaite annexer au registre papier. *Ce qui est fait.*
- ✓ Mme PILLON Catherine résidant à Vichy a souhaité me rencontrer pour obtenir quelques réponses à des questions qu'elle se pose sur le projet.
Quelles dispositions seront prises à l'encontre des vélos et des trottinettes ? *Sans réponse de ma part.*

Le carrousel sera-t-il restauré ? En particulier les décors peints qui illustrent des vues de Vichy ont-ils été déposés récemment pour une restauration ? *Sans réponse de ma part*, hormis le fait qu'il s'agit d'un exploitant/entreprise privée.

Les trottoirs situés côté parc de la rue Wilson seront-ils supprimés ?

Elle me signale enfin la présence d'une fontaine « Wallace » (*il s'agit en fait d'une borne-fontaine Bayard*) rue Wilson côté parc à proximité du kiosque/Hall des Sources. Quel est son devenir ? *Sans réponse de ma part*.

- ✓ Mme TERRENOIRE Lucette résidant à Bellerive/Allier.
Engagée pour la défense de l'environnement (Association Parc national zone humide en Bourbonnais), Mme Terrenoire s'interroge sur la présence dans le projet de jets d'eau et miroir d'eau, qui seront à la fois consommateurs d'eau et d'énergie électrique pour alimenter les pompes.
Les 11 villes partenaires au titre de l'Unesco, ne peuvent-elles pas être représentées différemment ?
Selon elle, La restauration du parc s'impose mais en respectant la biodiversité.

Permanence du 17 mai

- ✓ Mme PIRONY Danielle résidant square Albert 1^{er} à Vichy.
Elle déplore un nombre insuffisant de corbeilles/poubelles dans son secteur. Ainsi que sur le boulevard Kennedy. L'incivilité des propriétaires de chiens et des citoyens plus largement, est souvent liée à l'absence de poubelles.
Cette observation vaut pour le futur parc des sources et devra être prise en compte.
Elle me signale également un manque important de places de stationnement accentué par l'incivilité de propriétaires de « véhicule ventouses ».
- ✓ Mmes FITOUSSI Marie et DUBIEN Evelyne résidant à Vichy.
Elles souhaitent connaître les dispositions que la municipalité engage pour préserver les différentes sources (source de l'Hôpital, source Lucas, source du parc...), qui pourraient être impactées par l'infiltration des eaux pluviales sur le périmètre du parc d'une part et d'autre part par les travaux de restauration du parc (fouilles en particulier).
Contacté par téléphone, M. Scherer a pu compléter mes informations et lever leurs inquiétudes.
- ✓ M. MONNIER Claude (vu ci-dessus le 20 avril) est venu me remettre une contribution écrite à verser au registre.
- ✓ Mme et M. ALASSOEUR résidant Pavillon Sévigné à Vichy.
Ils ont participé aux réunions publiques d'information sur le projet.
Ils sont favorables au projet.
Ils souhaitent m'exprimer leur inquiétude que ce projet, qu'ils jugent très bénéfique à la fois pour les Vichysois et pour les visiteurs, ne soit pas mené à son terme à cause de ses détracteurs qui sont très présents sur le site depuis le début de l'enquête.

Ils souhaitent que les aménagements du parc n'oublient ni les WC publics, ni les poubelles à la disposition des visiteurs/promeneurs. Ils notent sur Vichy un nombre insuffisant de WC publics.

4.2.2.2 Observations recueillies sur le registre papier

10 observations ont été portées sur le registre papier.

Avis exprimés sur le projet				Thèmes le plus souvent abordés			
Pour	Contre	Pas d'avis	Total avis exprimés	Arbres	Oiseaux	Usage de l'eau	Traitement des sols
4	1	5	10	3	1	4	3

- ✓ En date du 17 avril, M. DUMAS Stéphane confirme par écrit ce qu'il m'a dit lors de nos entretiens.
- ✓ En date du 25 avril, Mme FILATOV Isabelle souligne que le projet présenté n'apporte pas de solution aux problématiques posées par la présence des oiseaux. Elle rappelle les engagements de la municipalité à ce sujet dans le magazine « C'est à Vichy ».
- ✓ En date du 28 avril, Observation anonyme préconisant la mise en place d'une piste cyclable dédiée pour empêcher l'accès des parcs et galeries aux cyclistes.
- ✓ En date du 28 avril, Observation de M. et Mme FIGUET confirmant par écrit ce qu'ils m'ont dit lors de nos entretiens.
- ✓ En date du 4 mai, Observation anonyme déposée en mains propres pour insertion au registre papier. Elle concerne :
 - le traitement des sols visant à la sécurité liée aux différentes mobilités des différents usagers du parc,
 - la préservation de tous les arbres présents sur le parc,
 - la préservation de la ressource en eau en supprimant les projets de fontaines,
 - la maîtrise du développement touristique.
 Cette contribution anonyme est identique à la contribution déposée sous le n°119 sur le registre dématérialisé en date du 5 mai.
- ✓ En date du 12 mai, Mme TERRENOIRE confirme par écrit ce qu'elle m'a dit lors de nos entretiens.
- ✓ En date du 12 mai, Mme MEUNIER Annie remet en question la couleur blanche retenue pour la peinture de la galerie.

Elle conteste l'abattage des arbres au prétexte d'un mauvais état sanitaire qui ne serait qu'un faux argument, à en croire les rapports ONF et APE.

Enfin, le projet serait démesuré au regard d'une ville de 25 000 habitants, d'autres quartiers de la ville méritant également des travaux d'embellissement. Le projet proposé risque de détruire le charme actuel de Vichy.

- ✓ Mme CHARNAY GUILLANEUX Marthe donne un avis très favorable à ce projet de réhabilitation du parc. Elle accorde toute sa confiance au maître d'ouvrage.
- ✓ Mme NADAUD Janinne donne un avis très favorable à ce projet attendu.
- ✓ Mme MICHEL Danielle donne un avis très favorable à ce projet.
- ✓ M. MONNIER Claude que j'ai rencontré lors de la permanence du 20 avril, **se dit contre le projet**. La question des chauves-souris n'a pas été prise en compte. Il s'interroge aussi : sur la suppression des ilots de fraîcheur que représentent les arbres, sur le devenir des arbres situés près de la future pépinière, sur la dimension allergisante de certaines espèces plantées (impact/santé publique), sur la suppression des arbres autour du kiosque à musique. Quel est le devenir des découvertes sur les fouilles archéologiques entreprises.

4.2.2.3 Observations recueillies sur le registre dématérialisé.

Parmi toutes les observations dématérialisées recueillies, certaines (nom identique, adresse mail identique, texte identique) ont été classées en doublon.

Des observations pourraient avoir été envoyées à partir de la même adresse IP, par la même personne, physique ou morale, et pourraient ainsi être considérées comme doublon, or le traitement des données à partir de l'adresse IP est impossible (Règlement Général de la Protection des Données).

Des observations différentes ou complémentaires adressées par une même personne physique ou personne morale, ont bien été prises en compte, mais l'avis au projet n'a été comptabilisé qu'une seule fois.

Les numéros rappelés ci-dessous correspondent aux observations du public déposées sur le registre dématérialisé par ordre de dépôt (date et heure), le texte en italique et entre « » est extrait en tout ou partie de l'observation.

A la clôture du registre dématérialisé, le 17 mai à 17h30, je note une importante fréquentation du site :

- **1071 personnes physiques ou personnes morales se sont connectées au site** : il s'agit de visiteurs uniques (un même visiteur qui revient plusieurs fois sur le site à partir de la même adresse IP, n'est comptabilisé qu'une seule fois),
- **1193 téléchargements du dossier** en tout ou partie,
- **413 observations ont été déposées sur le registre dématérialisé**, soit directement (364 soit 88%) soit par envoi d'un mail (49 soit 12%).

Parmi les 413 observations, 58 apparaissent en doublon, 4 apparaissent sous forme de mail vide et 1 pour format de pièce jointe non compatible.

Sur les 350 avis retenus :

- ✓ **55** soit **16 %** sont défavorables au projet,
- ✓ **275** soit **79 %** sont favorables au projet,
- ✓ **20** soit **6 %** ne se prononcent pas.

159 observations « Anonyme » ont été déposées, dont 26 doublons « Anonyme ». 133 avis « Anonyme » ont été pris en compte dans les avis.

Les observations sans nom mais faisant apparaître une adresse mail n'ont pas été considérées comme « Anonyme ».

Parmi les observations recueillies, environ 80 ne sont pas réellement argumentées, et font l'objet d'un simple commentaire pour ou contre le projet, favorable ou opposé.

L'analyse des observations ci-dessous s'appuie sur les observations argumentées.

19 observations sont accompagnées d'une pièce jointe :

- N°411 Anaëlle NEAU de l'association « Chauve-Souris Auvergne » texte en 2 pages qui relève des « manquements dans l'évaluation environnementale sur les chiroptères ».
- N°409 Isabelle FILATOV : Images extraites d'une vidéo de présentation du projet présentée sur le site de la ville de Vichy.
- N°407 Hadda BELHADJ de l'association GNSA Vichy : 1 photographie du parc.
- N°405 Isabelle FILATOV : texte en 4 pages intitulé « Deux potentiels conflits d'intérêt dans le projet de rénovation du parc des sources ».
- N°404 GNSA Vichy : 1 photographie du panneau d'information n°5 ville de Vichy, intitulé « le Fer à Cheval ».
- N°403 GNSA Vichy : 1 photographie du panneau d'information « Vous êtes les bienvenus dans le Parc des Sources... ».
- N°402 GNSA Vichy : 10 articles de la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1^{er} mars 2005 relative à la Charte de l'environnement (JORF n°0051 du 2 mars 2005 page 3697).
- N°401 GNSA Vichy : texte en 7 pages intitulé « Un écrin de verdure plusieurs fois centenaire menacé de destruction pour une opération d'aménagement touristique opaque sur un site patrimonial remarquable classé monument historique depuis 1994 et labellisé « Unesco Patrimoine Mondial » depuis juillet 2021 ».
- N°399 Eliane DELMARES : note juridique en 4 pages co-écrite par Ada Belhadj, Pierre Cazal, Eliane Delmarès, Patricia Desloge, Philippe Echelle, Isabelle Filatov, Pierrette James, Famille Michel, Brigitte Taureau, portant sur :
 - L'illégalité de la dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées,
 - L'absence d'utilité publique concernant l'abattage d'arbres sains,
 - Bilan coûts-avantages.
- N°397 Collectif Parc des Sources/GNSA Vichy : 30 signataires de la pétition « Pour sauver les arbres du Parc des Sources ».
- N°396 Collectif Parc des Sources/GNSA Vichy : 120 signataires de la pétition « Pour sauver les arbres du Parc des Sources ».
- N°395 Collectif Parc des Sources/GNSA Vichy : document intitulé « 17 506 Signatures recueillies sur le site de pétition « MesOpinions.com ».
Le lien <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/sauvons-parc-sources-abattage-506-arbres/192327>, conduit à 311 commentaires qui s'opposent à l'abattage des arbres.
Cette pétition a été mise en place en novembre 2022 suite à une communication qui faisait état de la suppression de 506 arbres.

- N°364 Collectif Vichy Climat Environnement : texte en 8 pages intitulé : « *Le bon état sanitaire du parc des sources* », qui, sur la base des expertises ONF et APE, remet en cause « *le mythe des arbres malades du parc des sources* ».
- N°353 Collectif Vichy Climat Environnement : texte en 5 pages intitulé : « *Le nombre d'abattages prévu dans le projet, Un manque de clarté et de transparence sur une donnée essentielle du projet* ».
Le texte interroge sur des informations jugées confuses : « *la réalité du nombre d'arbres concernés, pointant une confusion des chiffres, un projet global en 1 seule phase ou en plusieurs phases, la confusion entre abattage sécuritaire et abattage lié au projet* ».
- N°336 Julien LACHEZE GNSA Vichy : texte en 9 pages intitulé : « *Contribution à l'enquête relative à la restauration du Parc des Sources et rénovation de ses abords* ».
Le texte interroge sur : *un dossier d'enquête jugé incomplet, un projet qualifié de « désastre écologique à l'heure du dérèglement climatique, une atteinte au patrimoine, une communication agressive et trompeuse de la mairie, et enfin sur l'eau, grande absente du dossier ».*
- N°119 Brigitte TAUREAU : *texte en 3 pages intitulé « Avis à propos de l'enquête publique concernant le dénommé par Mr le Maire de Vichy projet de "Renaissance du Parc Des Sources" de Vichy.*
Le texte argumente « *le refus de l'abattage des arbres tel que prévu au projet, et compte tenu de l'évolution prévu du climat la présence des jets d'eau est qualifiée de non-sens. Par ailleurs une interrogation est portée sur les conséquences négatives pour la ville d'une trop grande affluence touristique* ».
Cette contribution n°119 est identique à la contribution déposée anonymement sur le registre papier en date du 4 mai.
- N°118 Daniel KIERNAN : texte d'une page. Il interroge sur *l'impact des fontaines sur la ressource en eau, fait des contre-propositions pour le dallage du ru de Rozières et suggère et détaille la création d'un projet innovant pour la fontaine Opéra.*
- N°93 M. COUILLOT : 2 photographies en PJ, des mosaïques et vasques de Carrier Belleuse, que M. Couillot espère retrouver sur le Parc des Sources.
- N°71 Anonyme : copie de l'arrêté 2023-895 du maire de Vichy en date du 28/03/2023.

L'examen des observations déposées par la voie dématérialisée montre que de nombreux thèmes/sujets de préoccupation sont abordés dans les observations recueillies.

Les 5 principaux thèmes/sujets de préoccupations qui sont significativement représentés dans les observations recueillies sont les suivants :

A. Abattage des arbres	B. Présence des Oiseaux	C. Usage de l'eau	D. Traitement des Sols	E. Voirie et Stationnements
94	41	38	14	9

Les autres sujets moins fréquemment évoqués concernent :

- La biodiversité,
- Le classement Unesco,
- Le coût du projet,
- La modernité du projet.

Enfin, de nombreuses observations comportent des recommandations et des aménagements à prévoir au projet proposé.

A. Abattage des arbres.

C'est le thème qui centralise le plus grand nombre d'observations.

Je note que beaucoup d'interventions portent sur un abattage prévu de 506 arbres, voire même davantage, que beaucoup d'interventions portent sur « des arbres centenaires » voire même « bicentenaires ».

Les diverses communications sur le projet semblent avoir entretenu une relative confusion dans l'esprit du public.

A.1 Les observations suivantes expriment une opposition à l'abattage des arbres :

- 412, 409, 408, 407, 405, 400,
- 398, 395, 394, 392, 391, 388, 386, 377, 374, 370, 368, 364, 353, 347, 342, 341, 340, 339, 336, 337, 328, 324,
- 299, 298, 294, 271, 265,
- 187, 136, 135, 134, 133, 132, 131, 130,
- 126, 125, 123, 120, 119, 116, 113, 109, 107, 106, 102,
- 99, 98, 97, 96, 94, 92, 91, 90,
- 66, 13.

Plusieurs raisons sont mises en avant.

✓ **Confusion sur les chiffres**

n°13 : « J'apprends qu'en plus pour réaliser cette ambitieuse entreprise vous allez faire arracher 506 arbres, sous le prétexte qu'ils sont malades (qui veut noyer son chien?). 506 arbres ! C'est carrément de l'euthanasie de masse »

n° 328 : « Ces arbres sont là depuis des dizaines d'année. Comment peut-on abattre 500 arbres juste pour casser quelques m2 »

n°336 : « l'avant-projet définitif (APD), initial ou corrigé, est absent du dossier d'enquête publique mais l'avant-projet (AVP), encore antérieur, est présent, ce qui semble être une erreur, une de plus. Il est donc parfaitement compréhensible que beaucoup de gens pensent encore que plus de 500 arbres soient concernés par les abattages »

n° 342 : « Concernant le nombre d'arbres abattus, c'est la pleine confusion. De 506, on passe à 180 sans savoir s'il ne s'agit là que de la première phase »

n° 405 : « Le projet de rénovation du parc des sources comporte entre 180 et 506 abattages d'arbres. Mais ces arbres sont-ils tous malades ?

D'après le permis d'aménager (p. 120), au-delà des 180 abattages au cours des trois premières années, le projet s'étendra encore sur 15 ans et les abattages se feront au rythme de 15 arbres par an – soit 15 fois 15 = 225. On aboutirait donc à un total de 405 arbres abattus. Le chiffre de 506 est extrait de la pièce n°10 du dossier, p. 225 »

n°409 : « le chiffre de « entre 180 et 506 » abattages », même s'il a été vivement critiqué par les autorités, est rigoureusement factuel et issu des dossiers soumis à l'enquête publique (le chiffre de 506, par exemple, figure en page 255 du document n°10, auquel se réfère le document n°8) »

✓ **Protection du patrimoine :**

n°97 : « ces arbres ont été déclarés sains par l'ONF notamment, ils font partie du patrimoine de Vichy »

n°98 : « Ces arbres sont protégés par le code de l'environnement entre autres, ils abritent des espèces protégées, ils sont des biens communs »

n°337 (PJ) : « Une atteinte au patrimoine »

n°388 : « Ce Parc des Sources est maintenant classé au titre des Monuments Historique par la Ville de Vichy et classé au Patrimoine Mondial de L'UNESCO et ses arbres centenaires sont aussi protégés par ces deux organismes. Donc ce projet doit être une restauration, et non une reconstruction, ... Pourquoi abattre deux rangées d'arbres pour créer une voie piétonne aussi large, sans ombrage et stérile. Il risque de défigurer tout un espace unique classé »

n°405 : «...La dénaturation du patrimoine bâti et arboré »

n°412, 408 : « Les allées d'arbres constituent un patrimoine culturel et sont protégées par l'article L350-3 du code de l'environnement »

✓ **Contraintes réglementaires**

n°399 (PJ) : « L'absence d'utilité publique concernant l'abattage d'arbres sains. L'article L. 350-3 du code de l'environnement protège les allées d'arbres depuis 2016 »

n°405 : « Malgré les nombreuses entorses aux lois et aux règlements (SPR, PLU, article L350-3 et L-411-1 du code de l'environnement, etc...) inhérentes à ce projet »

n°408 : « protection des arbres en alignement : protégés par l'article L350-3 du code de l'environnement.

SPR : Dans son Titre IV-2 (page 57) rappelle les prescriptions obligatoires de préservation, de conservation où le renouvellement des plantations respectera la figure générale et le système de composition actuel de l'ensemble de la construction »

n°412 : « L'abattage d'arbres en alignement nécessite une demande d'autorisation préfectorale (Loi 3DS) »

✓ **Etat actuel des arbres / Diagnostics ONF et APE**

n°113 : « Pour avoir des arbres aussi beaux et grands que ceux déjà en place, il faudra des dizaines et des dizaines d'années et surtout, ceux déjà en place sont en excellente santé »

n°337 (PJ) : « La maladie des arbres, argument éculé partout et injustifié en l'espèce »

n°340 : « Ne vous réfugiez pas derrière la fausse excuse que ces arbres seraient tous malades pour expérimenter sur eux une euthanasie générale »

n°364 : « Le projet a, dès ses débuts, été présenté comme répondant à des objectifs de protection de la population contre les risques posés par un parc vieillissant et par des arbres susceptibles de mettre en danger le public. Or, les diagnostics phytosanitaires, malheureusement absentes du dossier d'enquête publique, apportent un cinglant démenti à ces affirmations »

n°370 : « ...un funeste abattage de la majorité des magnifiques arbres du Parc des sources qui constituent outre un patrimoine écologique, une signature verte irremplaçable pour Vichy ? L'ONF ayant expertisé cette forêt urbaine et conclu que ces centaines étaient parfaitement sains »

n°374 : « deux expertises, l'une de l'ONF et l'autre d'APE, indiquent que les arbres du parc sont en bon état et ne portent pas atteinte à la sécurité publique »

n°388 : « En ce qui concerne la question très présente des arbres sains prévus d'être abattus, je propose une enquête indépendante pour fournir un inventaire exact. Le projet actuel ne le démontre pas »

n°398 : « J'apprends que les arbres sont malades et qu'il faut les abattre mais j'apprends aussi que selon deux expertises de l'ONF et de l'APE, les arbres sont sains et qu'ils ont même chacun, un carnet de santé consultable. Alors pourquoi mentir sur la santé des arbres, ne pas donner le même chiffre de leur abattage

de (180 à 500), ces arbres centenaires et pas malades nous apportent l'ombre, la fraîcheur, l'oxygène contrairement à de petits arbres nouvellement plantés »

n°399 (PJ) : « Le projet de rénovation du parc des sources comporte entre 180 et 506 abattages d'arbres. Mais ces arbres sont-ils tous malades ? Deux séries de diagnostics phytosanitaires ont été commanditées pour évaluer la résilience ou la fragilité de ces arbres : un diagnostic de l'Office National des Forêts (ONF) effectué en 2020, et un diagnostic d'APE-GECAO effectué en 2022 »

n°400 : « Pourquoi abattre des arbres jugés sains par l'ONF, organisme dont c'est le cœur de métier. Est-on bien sûr que les organismes ayant jugé les arbres « malades » sont bien exempts de conflits d'intérêts ? »

n°408 : « Les arbres du parc sont sains à 94%, inutile de démontrer leurs valeurs environnementales et de protection de la biodiversité. Situés en ville, ces grands arbres ont donc toutes les qualifications requises pour rester »

✓ **Enjeux climatiques**

n°130 : « Les arbres centenaires sont un rempart efficace contre la pollution, ils apportent ombrage et fraîcheur, ils équilibrent le climat »

n°131 : « Paris vient de renoncer à abattre ses arbres alors Vichy devrait faire de même afin de tenir compte du dérèglement climatique »

N°187 : « Les arbres : le raisonnement est de remplacer chaque arbre abattu par un nouveau. Habile sophisme. Quid de la réussite et du coût en plein réchauffement climatique ? Où prendra-t-on l'eau nécessaire ? »

n°265 : « On ne peut se permettre de se priver de ces arbres centenaires à l'heure où les températures et le climat se réchauffent, c'est un écocide de détruire un tel patrimoine de verdure »

n°324 : « Se projet, pourrait être dangereux pour Vichy, et surtout pour l'histoire, et surtout pour la nature et les oiseaux, se parc se doit d'être refait à l'identique de l'époque, se projet d'abattage des arbres et un projet écocide et climatosceptique de la ville de Vichy. En plus de cela avec le réchauffement climatique, replanter 300 petit arbre serai une menace pour vichy parce qu'il ferons qu'accentuer les îlots de chaleur, et ferons gaspiller beaucoup d'eau avec les sécheresse »

n°337 : « Un désastre écologique à l'heure du dérèglement climatique »

n°374 : « Le Parc des Sources est un îlot de fraîcheur au cœur de la ville, apportant de l'oxygène, de l'ombre et de la biodiversité (34 espèces protégées), protégeant de la pollution du réchauffement climatique, des inondations et des canicules. Rien ne peut égaler la fraîcheur apportée par le feuillage des arbres adultes »

n°394 : « Vichy va être amputé d'une partie de son poumon »

✓ **Les arbres et les oiseaux**

n°96 : « Abattre des arbres séculaires, ne peut en aucune façon, réduire ou supprimer des problèmes de reproduction d'oiseaux qui ont opté de vivre au cœur de la ville »

n°105 : « J'attends avec impatience le début des travaux de rénovation du parc, et notamment le remplacement des arbres; les corneilles qui envahissent régulièrement les platanes rendent alors le parc insalubre, l'air nauséabond et sa traversée hitchcockienne »

n°107 : « Ces arbres sont en bonne santé. Ils sont également indispensables pour tous les oiseaux qui migrent ou qui vivent sur Vichy »

n°130 : « Si quelques oiseaux dérangent des riverains, il existe d'autres moyens (que abattre) les arbres pour éloigner ces volatiles, en bénéficiant des services d'un fauconnier par exemple, ou bien en émettant certaines fréquences sonores »

n°169 : « J'espère beaucoup moins de grands arbres qui accueillent notamment les étourneaux sources de nuisance. J'espère en retour de nombreux arbustes et bosquets pour favoriser la présence d'autres espèces comme les moineaux »

n°294 : « L'abattage des arbres n'est pas une solution légitime pour réduire le bruit des oiseaux »

✓ **Conduite du projet en préservant les arbres**

n°102 : « L'abattage des arbres est inutile, puisque les améliorations proposées par le projet (stabilisation du sol, création de sous-bois, de jeux d'enfants, etc...) peuvent être réalisées sous les arbres existants »

n°409 : « Les habitants sont incités à croire en la théorie du « tout ou rien » : soit le parc est délaissé, soit il est transfiguré. Or, un très grand nombre d'améliorations sont possibles sans abattre des centaines d'arbres. Il est étonnant, par exemple, que dans l'argument sur la nécessité Impérative d'Intérêt Public présenté dans le projet, il soit fait état d'améliorations parfaitement indépendantes du projet en l'état »

A.2 Les observations suivantes expriment une adhésion à l'abattage des arbres :

- 387, 381, 378, 371, 350, 333, 331, 320, 312,
- 285, 284, 257, 254, 249, 247, 242, 241, 223, 210,
- 199, 196, 195, 176, 169, 122, 115, 108, 105, 104,
- 95, 48, 18, 15, 8,

Plusieurs raisons sont mises en avant.

✓ **Enjeux de Sécurité**

n°108 : « L'allée sous les tonnelles représente un réel danger tant les racines des arbres ont soulevé le goudron à maints endroits. Enfin par temps de grand vent les chutes de branches sont fréquentes. Il me semble donc indispensable et urgent d'abattre bon nombre d'arbres afin de préserver la santé, la sécurité et la liberté de circuler des riverains »

Enquête publique Restauration du Parc des Sources à Vichy et rénovation de ses abords

n°320 : « L'élagage et l'entretien des arbres coûtera de toute façon plus chère à la longue.. Les arbres vont prendre de l'ampleur et donc les risques aussi »

n°333 : « Parce que ce projet est le rattrapage du désengagement de l'État envers son propre patrimoine pendant des années. On récupère aujourd'hui un parc avec une population arborée sur le déclin dont plus d'une centaine d'arbres malades ou condamnés d'ici 5 ans. Si le parc avait été entretenu comme il le fallait, de telles mesures drastiques, que l'on peut considérer comme regrettables, n'auraient pas lieu d'être. Nous devons agir dans un souci écologique, de sécurité et de responsabilité »

n°381 : « Faut-il attendre que les arbres malades tombent pour les remplacer au fur et à mesure, sans pouvoir respecter un plan d'ensemble »

✓ **Etat actuel des arbres**

n°8 : « Il faut regarder le nombre total d'arbres après travaux et non les arbres pourris qui seront abattus »

n°176 : « par les risques engendrés par de vieux arbres malades et médiocrement entretenus »

n°199 : « Le parc a grand besoin d'être rénové, des arbres sont en train de mourir et les remplacer est bonne idée »

n°254 : « Il est temps de se séparer des arbres expertisés en mauvais état sanitaire et retrouver aussi un état de salubrité correct pour les habitants »

n°371 : « Sur le point qui cristallise les « tensions », à savoir l'abattage des arbres : cela concerne 180 arbres, analysés comme en mauvaise santé, qui seront remplacés par 300 nouveaux arbres, adaptés au lieu, avec une attention particulière portée sur la biodiversité pendant la période transitoire »

n°381 : « Si l'on garde encore quelque temps des arbres malades, car ils le sont, au profit de leur hauteur, ce sera au détriment de l'avenir du parc. Ne vaut-il pas mieux penser à un déploiement harmonieux entre ceux qui pourront être conservés et ceux plantés »

✓ **Nécessaire renouvellement**

n°104 : « Il me semble que le projet va dans le bon sens et même s'il faut abattre quelques arbres, ils seront remplacés par d'autres plus nombreux et plus en adéquation avec les besoins actuels de nature »

n°122 : « Le renouvellement du parc, et notamment de ses arbres, est une évidence à court et moyen terme. En effet, il faut adapter dès aujourd'hui ce parc à l'évolution du climat qui va beaucoup plus vite que ce que l'on pense »

n°242 : « Il faut savoir évoluer d'autant que beaucoup d'arbres anciens seront gardés et de nouveaux seront ajoutés »

n°247 : « Ce parc qui n'est plus entretenu depuis des années a besoin d'être restructuré massivement, certains arbres malades, d'autres avec tous ses étourneaux »

n°285 : « Le parc est depuis longtemps vide, sans âme et sa végétation et ses arbres sont à l'image du parc : abandonnés »

n°312 : « Ce chantier de restauration sera en outre contrôlé par les Monuments Historiques et le nombre final d'arbres sera supérieur au nombre actuel. Les marronniers de l'allée centrale souffrent fortement du changement climatique et seront remplacés par des platanes, mieux adaptés. La survie de ce patrimoine écologique passe immanquablement pour cette restauration »

n°331 : « Je comprends les personnes mécontentes par rapport aux arbres, mais il est vrai que le parc a besoin d'être rénové depuis bien longtemps »,

n°378 : « Favorable à la rénovation des parcs et a un abattage raisonné. Adeptes de l'écologie (mais l'écologie à 100 % c'est une utopie), malgré tout ces marronniers sont tristes et assombrissent ce parc »

n°350 : « Le fait que la coupe de certains arbres sera compensé par la plantation de nouveaux rend le projet respectueux de l'environnement et les oiseaux reprendront naturellement leur place. Il faut des petits sacrifices pour que cette vieille avance vers l'avenir »

n°387 : « le renouvellement des arbres est nécessaire à ce futur aménagement »

✓ **Les arbres et les oiseaux**

n°5 : « L'installation des animaux nuisibles dans les arbres est une calamité !!! Bruit odeur il est urgent de changer la végétation pour ne plus avoir de nids et permettre enfin de profiter de là vue sur l'opéra, de promenades agréables sans fientes »

n°257 : « laisser autant d'arbres va continuer à attirer les étourneaux qui envahissent et souillent régulièrement ce parc »

n°282 : « Les oiseaux iront sur d'autres arbres »

n°284 : « Même si j'aime les oiseaux et les arbres malheureusement ce parc est insalubre et il n'est pas possible de s'y assoir à cause des fientes »

✓ **Enjeux climatiques**

n°223 : « Le remplacement des arbres vieillissant permettra vraiment à ce poumon de la cité de retrouver ses capacités systémiques »

n°241 : « Indispensable pour la vie de la cité il sera demain bien plus confortable aux usagers sans oublier son importance végétale et son rôle d'îlots de fraîcheur en centre-ville. L'évolution de la végétalisation et le remplacement de certains arbres vieillissants est indispensable pour garder ce rôle à l'avenir »

✓ **Délégation de confiance**

n°210 : « La prise en compte de l'histoire du parc se ressent, et les analyses présentées sont sincères, notamment quant à l'état actuel des arbres. Le service des espaces verts de Vichy, *Enquête publique Restauration du Parc des Sources à Vichy et rénovation de ses abords*

reconnu pour sa compétence et sa bonne foi, démontre qu'il est possible de travailler pour l'avenir et les générations futures dès à présent avec des plantations pertinentes »

n°381 : « Faisons confiance aux professionnels et à la ville dont les précédents aménagements ont toujours été réussis »

✓ **Valorisation du Patrimoine**

n°95 : « La question des arbres qui fait actuellement polémique n'a pas lieu d'être. D'une part, nombre d'arbres sont malades (rappelons aux intégristes qu'un arbre n'est pas éternel), de plus ils sont dangereux. Le projet confirme la plantation d'un nombre d'arbres bien supérieur qu'actuellement. Il sera donc question de lutte contre les îlots de chaleur, du maintien de la faune et d'un cadre de vie définitivement mis en valeur »

n°115 : « L'abattage prévu d'arbres trop longtemps taillés in-esthétiquement (et qui seront, au fil du temps, plus que remplacés en nombre et de surcroît en espèces diversifiées) ouvrira, entre autres une belle perspective, depuis le début de l'avenue Thermale et au travers du Hall des sources, sur l'Opéra »

Enjeux climatiques

n°18 : « Enfin, certains arbres sont à abattre mais plus seront replantés avec des essences adaptées au réchauffement global »

n°15 : « Ce projet est important pour la ville de Vichy, pour sa dynamique. Important suite aux chaleurs que nous avons avec la plantation de 700 arbres qui seront de vrais îlots de fraîcheur »

B. Présence des oiseaux sur le parc

La présence des oiseaux en grand nombre sur le parc suscite également beaucoup de préoccupations parmi les habitants et les visiteurs, en particulier en raison des conséquences sanitaires.

Le sujet des oiseaux est aussi étroitement lié aux arbres (cf ci-dessus « Les arbres et les oiseaux »).

B.1 Les observations suivantes expriment une attente forte quant à la régularisation/éloignement des oiseaux.

Plusieurs raisons sont mises en avant.

✓ **Nuisances, bruit**

n°3 : « Les oiseaux au Parc des Sources (étourneaux, corneilles, corbeaux et pigeons) apportent des nuisances (déjections, cris et chants) au Parc. Est-il prévu sur ce sujet de faire quelque chose pour éviter des détériorations par ceux-ci après la restauration du Parc et à ses abords »

n°297 : « Ras le bol des nuisances sonores des oiseaux, de leurs déjections, de l'odeur, des sols souillés »

Enquête publique Restauration du Parc des Sources à Vichy et rénovation de ses abords

n°242 : « Reste à solutionner les nuisances dues aux oiseaux »

n°305 : « Les nuisances sonores des oiseaux ainsi que leurs déjections particulièrement mal odorante ne sont pas une bonne image pour la ville de Vichy et son classement Unesco »

n°317 : « Je voudrais mettre l'accent sur les nuisances provoquées par les oiseaux dans le Parc et dans la ville »

✓ **Odeurs**

n°9 : « Le sol glissant par des fientes d'oiseaux avec des odeurs très très désagréable »

n°11 : « Le nombre très important d'oiseaux dans le parc, engendre des nuisances olfactives importantes. Ne serait-il pas judicieux, de procéder à un éloignement et une réduction de la population, par la présence régulière de rapaces »

n°112 : « attention à la transparence des lieux (accident par collision des oiseaux), ce point à t-il été étudié ? quelles mesures correctrices sont prévues ? »

n°320 : « Les pigeons et les odeurs de leurs excréments deviennent insupportables et les divers agent en charge de les faire partir avec des tirs coûte aussi de l'argent.. les odeurs viennent jusque devant les commerces et restaurant en jours pluvieux. D'autres espèces d'oiseaux pourraient même nicher dans des nouvelles espèces d'arbres »

n°378 : « Dommage d'investir un budget conséquent qui sera vite dégradé par les fientes d'oiseaux (j'ai des doutes sur l'efficacité des actions pour les déloger) sans parler de l'odeur pestilentielle qui s'en dégage en cas de pluie »

✓ **Salubrité et sécurité**

n°7 : « Nettoyer ce parc en éloignant prioritairement les oiseaux qui maculent les allées quotidiennement et monopolisent l'action des agents de nettoyage »

n°376 : « Il me semble aussi très important de trouver une solution pérenne pour les oiseaux dont les fientes pestilentielles incommode les riverains et rendent le sol très glissant par temps de pluie surtout »

n°388 : « Le parc est actuellement dans un état proche de l'insalubrité, tant par son sol fortement dégradé et recouvert de multiples déjections d'oiseaux, que par les risques engendrés par de vieux arbres malades et médiocrement entretenus. Supprimer durablement l'insalubrité et assurer l'hygiène publique (prolifération de pigeons et d'étourneaux qui engendre des problèmes d'hygiène, de sécurité et d'inconfort »

✓ **Nombre**

n°140 : « Le sol est critique, les oiseaux beaucoup nombreux, ... »

n°287 : « Trop d'oiseaux qui rendent ce parc très sale »

n°365 : « Lutter contre les oiseaux qui pullulent et créent une nuisance sonore et olfactive surtout l'été ».

B.2 Les observations suivantes expriment une opposition à la régularisation/éloignement des oiseaux.

Plusieurs raisons sont mises en avant.

✓ **Recherche de solutions alternatives**

n°97 : « *l'abattage des arbres va réduire l'habitat de nombreuses espèces .. et pour un coût très important (35 millions d'euros!!!). Je pense qu'il y a d'autres solutions pour éloigner les oiseaux bruyants.!* »

n°99 : « *L'abattage des arbres n'est pas une solution légitime pour réduire le bruit des oiseaux, car la Mairie n'a pas encore tout essayé pour éloigner les oiseaux bruyants* »

✓ **Protection de la biodiversité**

n°13 : « *Oui, il y a quelques oiseaux qui, victimes de désordres intestinaux souillent les allées. Et alors ? Vous voulez aussi supprimer les oiseaux* »

n°66 : « *Oui à la protection des oiseaux qui y ont élu domicile* »

n°324 : « *Se projet, pourrait être dangereux pour Vichy, et surtout pour l'histoire, et surtout pour la nature et les oiseaux* »

n°340 : « *A une époque où les oiseaux de toutes espèces disparaissent par milliers et où les arbres meurent de sécheresse, vous voulez vraiment participer à ce désastre écologique qui se profile à l'horizon ?* »

n°342 : « *La biodiversité est riche notamment par la présence de faunes protégées fréquentant les arbres notamment ceux censés être abattus. Sont déjà dénombrées une bonne trentaine d'espèces « possiblement impactées » et la présence de 356 cavités, refuges naturels pour les oiseaux, les insectes et petits mammifères ((Noctule de Leister, Noctule commune, Verdier d'Europe et Choucas des tours, chardonneret, serin cini...)* »

n°411 (pièce jointe): « *l'évaluation environnementale sur les chiroptères ne nous paraît pas suffisamment étayée pour juger avec pertinence des impacts réels et mesures ERC associées du projet sur les chauves-souris* »

C. Usage de l'eau au projet

Je note qu'une forte majorité d'observations remet en cause l'opportunité de la création de fontaines (jets et miroirs d'eau) au regard des diminutions prévisibles de la ressource en eau. L'actualité médiatique autour de cet enjeu renforce probablement une réaction d'opposition. Peu d'observations favorables à la présence des fontaines, même si Vichy demeure une ville d'eau pour ses habitants et ses visiteurs.

C.1 Les observations suivantes sont favorables à un usage de l'eau

n°14 : « Merci de bien conserver le plus possible de nature, végétaux, et espaces ombragés avec des diffuseurs d'eau brumée lors des canicules à venir »

n°104 : « Le parc actuel doit faire place à un espace plus en phase avec les besoins actuels des touristes et des Vichyssois (fontaines, lumières, parvis...) »

n°122 : « La volonté de rappeler que la ville de Vichy est la reine des villes d'eau en mettant en avant la présence de l'eau et des fontaines est une très bonne idée »

C.2 Les observations suivantes ne sont pas favorables à un usage de l'eau

✓ **Consommation excessive / Préservation de la ressource**

n°92 : « avec l'abattage d'arbres pourtant en bonne santé, l'installation de plans d'eau, de fontaines et de jets d'eau, ce projet de réaménagement urbain se révèle bien plus consommateur d'eau, d'énergie et bien sûr d'argent. Et ceci davantage à l'avenir, puisque ces ressources sont appelées à devenir encore plus rares et précieuse »

n°98 : « Ce qui nous attend ce sont les décrets sécheresse qui interdiront l'usage de l'eau que vous avez prévu dans ce projet, mais aussi l'arrosage des jeunes arbres qui ne seront pas équivalents aux anciens avant des décennies (s'ils survivent), sur le plan du rafraîchissement, de la captation de CO2 et de l'ombre »

n°99 : « Les arbres replantés, ainsi que les fontaines, plan d'eau et jets d'eau vont gaspiller des ressources précieuses en eau à un moment de pénurie grave »

n°102 : « un gâchis d'eau pour replanter 311 nouveaux arbres moins beaux et moins solides que ceux qui existent »

n°130 : « Planter des jeunes arbres à la place des anciens nécessiterait l'utilisation d'une quantité d'eau astronomique »

n°131 : « Parlons des fontaines, la raréfaction de l'eau qui arrive à grands pas ne justifie en aucun cas de l'installation de fontaines. On peut se poser la question Que contient la charte de L'Unesco ? Pensons à nos enfants plutôt qu'à l'esthétique de la ville »

n°294 : « Les arbres replantés, ainsi que les fontaines, plan d'eau et jets d'eau vont gaspiller des ressources précieuses en eau à un moment de pénurie grave »

n°324 : « replanter 300 petit arbre serai une menace pour vichy parce qu'il ferons qu'accentuer les îlots de chaleur, et ferons gaspiller beaucoup d'eau avec les sécheresse »

n°374 : « Nous sommes en pénurie d'eau. Chacun de nous doit éviter de gaspiller cette précieuse ressource et respecter ce bien commun. Le plan d'eau et les jets d'eau ne vont dans ce sens »

n°377 : « créer des fontaines alors que le niveau des nappes phréatiques sont très bas et que l'on risque d'avoir des limitations à l'utilisation de l'eau de plus en plus tôt dans la saison et de plus en plus souvent »

n°387 : « Par contre, compte tenu du contexte actuel la gestion de l'eau de la planète (même si cette eau est recyclée) je suis complètement opposée à l'installation prévue des futurs jets d'eau qui par ailleurs nécessiteront beaucoup d'entretien. Il suffit d'aller voir à quoi ressemble le jet d'eau de la gare »

n°388 : « Les fontaines et les bassins d'eau ont-ils leur nécessité dans un contexte de crises actuelle et de pénuries d'eau annoncées. Je crois comprendre qu'elles seront en circuits fermés, mais elles risquent d'utiliser beaucoup d'énergie. Pourquoi ne pas utiliser et recycler les eaux de pluie ? »

n°407 : « l'arrosage des arbrisseaux de moins de 10m très gourmands en eau pendant les 1eres années de leur vie »,

✓ **Protection des nappes /eaux pluviales**

n°342 : « L'eau : une priorité environnementale du projet de territoire 2021/2035 Des nappes d'eau sont exploitées pour l'alimentation en eau potable et par les thermes. Du fait de l'artificialisation d'une grande partie des sols, le ruissellement est dirigé vers les réseaux d'eaux pluviales puis vers la rivière Allier. Avec le changement climatique, l'équilibre du cycle de l'eau douce est en danger dans notre région. Les nappes phréatiques sont fragiles, elles accusent une diminution de 20% en moyenne chaque année. L'eau est un élément structurant de la ville de Vichy (compétence de la ville en matière d'eau potable sur une grande partie des communes, ville thermale). Cependant « il n'est pas démontré que les techniques d'infiltration utilisées permettent d'éviter une pollution des nappes d'eau souterraine » (AVIS MRAE). La protection des eaux souterraines constitue une priorité de la politique environnementale française et de l'Union européenne (UE). Il est indispensable que ce projet en tienne compte et que l'eau soit sécurisée »

n°372 : « Meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation des sols »

n°400 : « Ce projet ne semble pas prendre en compte tous les aspects de l'impact sur les eaux souterraines.

De plus, de jeunes arbres n'auront pas la capacité de « pompage » de ceux existants actuellement. Il pourrait donc y avoir un risque de remontée des nappes souterraines qui se trouvent à faible profondeur sans même parler des mélanges d'eaux remontant de l'Allier en cas de fortes précipitations »

n°408 : « Alimentation par le réservoir des Garets (eau potable strictement réservé aux thermes et non pour l'arrosage du Parc. Nota : manque arrêté préfectoral de 2016 qui par ses termes en donnent obligation.* Réchauffement climatique : restriction d'eau sera pour tous les départements »

n°412 : «PPRI le centre également subit les inondations, les grands arbres sont les capteurs d'eau qu'ils retransmettent lors de l'évaporation. Mais, problématiques entre eaux pluviales
Enquête publique Restauration du Parc des Sources à Vichy et rénovation de ses abords

et eaux usées, le réseau est ancien puisque fin 19ème, et 1901 (construction du réservoir des Garets). Celui-ci alimenté par les nappes phréatiques et une dérivation de l'Allier n'est à titre d'usage thérapeutique »

✓ **Enjeux climatiques**

n°119 : « Les quantités d'eau nécessaires en cas de nouvelles plantations sont énormes et la création de jets d'eau est inadaptée au contexte climatique actuel et futur.»

n°271 : « Le projet proposé ne correspond pas au enjeux climatique de notre époque. C'est une catastrophe pour la pollution de l'air, la biodiversité, l'artificialisation des sols et le gaspillage de l'eau »

n°369 : « certaines décisions vont à rebours de celles à prendre au vu des crises énergétiques et climatiques que nous subissons : je pense particulièrement aux fontaines ainsi qu'aux miroirs d'eau »

✓ **Pertinence du projet**

n°66 : « En ce qui me concerne, l'image d'un Parc des sources aseptisé, avec son avenue bétonnée en son centre, ses jets d'eau peu originaux et ses petits arbres qui mettront des décennies à former leurs feuillages, franchement cela ne me passionne pas »

n°333 : « Sur les fontaines (certes en circuits fermés mais trop gourmandes en énergie) et les miroirs d'eau : ont-ils leur nécessité dans ce projet au vu du contexte de crises évoquées plus haut et des pénuries d'eau annoncées ? »

n°367 : « permettez-moi de vous dire que ce projet d'y faire des fontaines et miroir d'eau est une honte »

n°376 : « - A la place des jets d'eau devant l'opéra qui ne vont amener que des nuisances et qui ne sont pas dignes d'une telle perspective il aurait mieux fallu intégrer un bassin rond avec une fontaine au milieu comme à l'origine. Cela aurait été plus respectueux de l'histoire du Parc »

n°387 : « Je propose, par exemple, de remplacer ces jets d'eau par des illuminations ayant des formes de jets d'eau ou d'autres idées qui ne gaspilleraient pas nos précieuses ressources ! »

n°406 : « Pourquoi des jets d'eaux qui sortent du sol comme à Lyon place des Terreaux (déjà imaginés il y a 30 ans par Christian Drevet et Daniel Buren) ? Pourquoi un énième « miroir d'eau » comme à Bordeaux (imaginé il y a 20 ans par Michel Corajoud) ? »

D. Traitement ses sols

Les observations interrogent en particulier sur :

- **la sécurisation des cheminements adaptés à tous les usagers du parc,**
- **la préservation de la perméabilité des sols et un rejet de leur artificialisation.**

Enquête publique Restauration du Parc des Sources à Vichy et rénovation de ses abords

n°4 : « Le parc des sources est pratiqué par des personnes en fauteuil. Le revêtement des sols devra donc être compatible : rigide et sans bache d'eau »

n°13 : « certes les sols du parc ont grand besoin d'être refaits. Mais pourquoi ne pas opter pour la bonne et vieille solution de la terre battue comme sur l'esplanade du palais des Congrès, qui respecte la perméabilité des sols et s'accorde à l'harmonie architecturale »

n°66 : « Oui à la rénovation des sols. Non à la bétonisation des sols »

n°196 : « Favorable à ce projet qui redonnera à ce parc sa superbe historique et qui donne encore plus de place aux arbres à la végétation et à la désimperméabilisation des sols pour préserver notre biodiversité urbaine »

n°271 : « C'est une catastrophe pour la pollution de l'air, la biodiversité, artificialisation des sols et le gaspillage de l'eau »

n°342 : « Du fait de l'artificialisation d'une grande partie des sols, le ruissellement est dirigé vers les réseaux d'eaux pluviales puis vers la rivière Allier. Avec le changement climatique, l'équilibre du cycle de l'eau douce est en danger dans notre région. Les nappes phréatiques sont fragiles, elles accusent une diminution de 20% en moyenne chaque année »

n°377 : « En ce qui concerne les travaux du parc des Sources, il est urgent et indispensable que les sols soient rapidement améliorés afin de les sécurisés que ce soient les allées, le sol en terre battue, sous le promenoir. Actuellement il est dangereux et il serait dommageable à tous qu'une personne tombe à cause du mauvais état des sols »

n°386 : « Concernant les cheminements, merci de réfléchir à des dallages, si fréquemment utilisés, et qui, lorsque la pluie, le gel s'invitent, deviennent glissants, merci de réfléchir à des sols qui soient en harmonie avec l'architecture du parc initial »

n°388 : « L'artificialisation d'une trop grande partie des sols est néfaste au ruissellement des eaux de pluie qui doivent se diriger vers les réseaux d'eaux pluviales. Ce projet doit reconsidérer la place des sols naturels et perméables dans leur ensemble en réduisant les surfaces minérales qui accentuent la chaleur »

n°398 : « Des projets similaires dans d'autres villes ont été menés avec l'abattage d'arbres, une minéralisation des sols, de petits arbres replantés et par la suite, les regrets des habitants mais trop tard »

E. Voirie/Circulation/stationnements

Quelques inquiétudes exprimées en particulier par des résidents du quartier, quant à l'impact du projet sur le plan de circulation des véhicules, ainsi que sur la perte annoncée d'emplacements de parking.

n°4 : « La fermeture partielle de la rue du casino va entrainer des difficultés de circulation bd de Russie, en particulier au débouché sur l'axe pont de Bellerive. Situation déjà vécue l'été lors de la

fermeture estivale de la rue du casino. Un plan de circulation doit donc être étudié. Feu tricolore à certaines heures »

n°187 : « Aucun plan de circulation ou de stationnement ne fait partie du projet . Cela ne pourra induire que nouvel embouteillage, pollution et bruit au niveau du pont Jacques Chirac et de l'avenue Aristide Briand

En effet, rien n'est prévu pur un stationnement extérieur des touristes avec un système de navettes comme à Clermont Ferrand ou La Rochelle. On semble confondre disparition de moteur thermique et disparition de l'automobile. Rappelons que dans le périmètre Aristide Briand, plus de 60 places ont déjà été supprimées il y a 5 ans sans qu'il y ait la moindre mesure corrective (stationnement résidentiel par exemple) »

n°258 : « je regrette fortement que la rue Wilson qui longe le parc ne soit pas piétonnisée par la même occasion. Actuellement elle est entièrement occupée par 2 voies de stationnement pour voitures et une voie de circulation pour voitures tellement encombrée et étroite que même les vélos ne peuvent y circuler sans être bloqués. Elle crée donc une coupure entre le parc des sources et la zone piétonne/commerciale qui le jouxte pourtant, et une nuisance pour le parc des sources. Je souhaite donc que la mairie profite de la rénovation du parc pour apaiser cet abord en ajoutant à sa rénovation un projet de réduction de l'espace dédié aux véhicules dans la rue Wilson avec suppression des stationnements voitures pour élargir les trottoirs et les terrasses, mise en voie 30kMh de la voie de circulation et intégration d'une piste cyclable/modes doux. Globalement je suis favorable à ce que l'accès à l'hypercentre où se situe le parc ne repose plus sur la venue de véhicule particulier mais privilégie véritablement la marche, le vélo et les transports en commun »

n°383 : « 1- désespérant pour la circulation des résidents et du quartier, et bien au-delà, car rendra infernale la circulation (et les bouchons) autour du pont de Bellerive et du quartier »

2- dramatique pour ce quartier, et au-delà, en en restreignant lamentablement l'accès des véhicules (surtout si des plots d'accès n'étaient pas réservés qu'à des évènements exceptionnels), et en supprimant toutes les 48 places de stationnement de ces rues où il est si difficile et nécessaire d'en trouver au plus près pour les véhicules des résidents et des non-résidents (personnes à mobilité réduite, dépanneurs, artisans, livreurs, personnes y travaillant ou y logeant, amis et autres visiteurs, services publics et de secours), au point que ce quartier risquerait de se vider de ceux qui le font "vivre", car l'intérêt et les valeurs immobilières s'y effondreraient (avant que ce soit ce patrimoine immobilier spécifique qui s'y effondre étant privé leurs secours) »

n°388 : « La création de voies piétonnes supplémentaires en remplacement des rues de Belgique et la rue Prunelle (en dehors de la rue du Casino justifiée) et la perte de circulation dans le centre-ville et de parking paraît inutile et coûteuse, alors qu'il suffirait seulement de refaire et aménager les trottoirs existants. Il y aura environ 150 places de parking en moins ; quel est le plan pour les remplacer ? Les voies piétonnes engendrent des problèmes d'accessibilité pour les riverains et les services publics et de secours et elles ne sont pas nécessaire entre le parc des sources et le parc Napoléon »

n°407 : « il y a des points positifs la réunification du parc avec la fin de la circulation routière devant le Casino »

F. Sujets divers dans les observations dématérialisées.

L'inscription de Vichy au patrimoine mondial de l'Unesco rendrait incontournable la restauration du Parc des Sources.

n°24 : « Un projet de rénovation tout à fait en accord avec l'inscription à l'Unesco de Vichy et dont un refus nuirait beaucoup à la réputation de notre ville »

n°64 : « Le Parc des sources étant dans un tel état et le projet magnifique, je suis tout à fait pour cette restauration, quand on est élue au patrimoine de l'Unesco, c'est le minimum »

n°120 : « Le parc des sources , pour une ville de cette taille , est un atout touristique indéniable. Son classement à l'Unesco m'est apparu comme totalement logique »

n°176 : « L'installation de commerces de restauration dans le parc ou son environnement immédiat doit être très sélective et adaptée à ce lieu de prestige inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco »

n°208 : « Inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO la ville ne peut se passer de ce projet »

n°209 : « Le projet permettra non seulement d'entretenir ce joyau vert en cœur de ville, mais permettra également à la ville de maintenir dans le temps son inscription au patrimoine mondiale de l'Unesco. Ce projet peut même devenir un projet pilote pour toutes les villes qui souhaiteraient accueillir un parc de verdure dans leur centre-ville »

n°238 : « Le parc des sources a un réel besoin d'être rénové, de surcroît maintenant que la ville est inscrite au patrimoine de l'Unesco. La rue de Paris ainsi que la rénovation de certains bâtiments un peu lépreux devraient être ensuite la nouvelle priorité de l'équipe municipale. »

n°305 : « Il est important de valoriser le Parc des Sources de Vichy. Les nuisances sonores des oiseaux ainsi que leurs déjections particulièrement mal odorantes ne sont pas une bonne image pour la ville de Vichy et son classement Unesco »

n°312 : « le projet fait partie officiellement du dossier présenté à l'UNESCO et ayant permis l'inscription des 11 villes de spa européennes au patrimoine Mondial »

n°332 : « Projet totalement en phase avec notre inscription au patrimoine mondial de l'Unesco »

n°371 : « Tout d'abord, nous pouvons noter qu'il s'agit d'un projet global, incluant le parc et ses abords, et qui paraît être un aménagement essentiel pour l'attractivité de la ville de Vichy, notamment depuis son inscription au patrimoine de l'Unesco »

n°384 : « Aménagement essentiel pour l'attractivité de la ville de Vichy, notamment depuis son inscription au patrimoine de l'Unesco »

Protection du patrimoine

n°336 (PJ) : « Atteinte au patrimoine, non-conformité avec les dispositions SPR, PLU et Unesco »

Coût du projet, investissement et fonctionnement

n°388 : « L'aspect financier négatif. En cette période d'insécurité économique et de conservation (eau, électricité, essence et gaz), ce projet, qui coute très cher, ne va qu'engendrer des dépenses à la Ville et des contribuables en ce qui concerne entretien et autre »

n°407 : « les montants astronomiques voire vertigineux surréalistes pour une ville comme Vichy compte tenu de ses finances locales et de la situation économique du département de l'Allier dont elle est la Capitale de fait sont d'une obscénitéquand l'INSEE vient de publier des statistiques de grande pauvreté et de précarité des habitants de l'Allier qui est de plus celui qui a subi la plus forte inflation dans le pays .. »

Suggestions d'aménagements

n°14 : « Merci de mettre à disposition des poubelles de tri en nombre suffisant »

n°31 : «..j'espère que des toilettes publiques y seront installées, car les toilettes publiques manquent beaucoup à Vichy. C'est souvent ce que les étrangers et les touristes nous demandent, surtout les femmes avec de jeunes enfants. Il est très difficile de leur indiquer les rares endroits disponibles, et encore faut-il qu'ils ne soient pas en rideau. La ville devrait faire un gros effort dans les prochaines années sur les toilettes publiques et la signalisation à cet effet. Merci par avance de faire remonter cela à qui de droit »

Illégalités, incomplétude du dossier

n°336 (PJ) : « adresse du site erronée sur avis d'enquête » « Les diagnostics phytosanitaires ONF-APE sont absents du dossier», « l'avant-projet définitif (APD), initial ou corrigé, est absent du dossier d'enquête publique mais l'avant-projet (AVP), encore antérieur, est présent »

n°399 (PJ) : « A- Illégalité de la dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées, B- Absence d'utilité publique concernant l'abattage des arbres, C- Bilans coûts avantages »

4.3 Observations du commissaire enquêteur

Certes, l'ensemble des observations recueillies et rappelées ci-dessus appelle des réponses de la part du maître d'ouvrage.

Toutefois, il serait intéressant pour une meilleure compréhension du projet, qu'une justification préalable du parti pris par le maître d'ouvrage pour l'élaboration du projet soit apportée.

En effet, globalement la majorité des observations s'accorde pour reconnaître un état du parc très dégradé, résultat du manque d'entretien lors des décennies précédentes, et s'accorde donc sur une remise en état incontestée.

2 points de vue s'opposent sur la remise en état :

- soit restaurer en préservant le parc tel qu'il est avec son charme actuel « *romantique et désuet* », respectant ainsi ce patrimoine tel qu'il a été construit par ses concepteurs, et n'intervenir que sur les impérieuses nécessités de remise en état et de remise en sécurité,
- soit restaurer et rénover l'espace du parc en ajoutant des éléments de modernisation à ce patrimoine et en le modifiant, c'est l'option retenue par le projet présenté.

4.3.1 Les questions soulevées par les arbres

Une certaine confusion a perduré au cours de l'enquête autour de l'abattage programmé de certains arbres du parc, tant arbres à l'état sanitaire et mécanique dégradé que arbres sains.

La confusion a été le résultat de communications certes contradictoires avant et pendant l'enquête, mais également d'informations également contradictoires sur *la santé réelle ou supposée* des arbres concernés, avec des résultats d'expertise peu homogènes sur les données chiffrées, et un nombre d'abattage prévu au projet qui diffère lui aussi de celui des expertises. Sans compter des données différentes.

Une observation (n°388) suggère le recours à une expertise indépendante pour trancher la réalité de ces chiffres.

La question mérite d'être posée, puisque même l'impartialité des expertises est remise en cause dans certaines observations.

Plusieurs phasages sont évoqués dans le dossier :

- sur le projet d'ensemble « Renaissance du cœur thermal »,
- sur la conduite du chantier,
- sur l'abattage des arbres, (phase initiale et phases suivantes)

contribuant à une confusion et un doute quant au nombre définitif d'arbres abattus, 180 étant associés à une « phase initiale ».

La question de ces différents phasages mérite d'être précisément éclaircie afin de lever des interrogations qui subsisteraient sur une poursuite éventuelle des abattages lors de « phases suivantes ».

4.3.2 Les questions soulevées par les oiseaux

Le dossier soumis à l'enquête intègre l'inventaire des oiseaux présents sur le parc, mais aucune place n'est donnée aux problèmes soulevés par une présence en grand nombre d'oiseaux dits « sans enjeu patrimonial », particulièrement de corbeaux freux et d'étourneaux.

Il ressort des observations qu'il s'agit pourtant d'un sujet de préoccupation majeur pour les habitants et visiteurs du parc, je m'étonne que le sujet n'ait pas été traité.

Certaines personnes dans leurs observations, pensent que l'abattage des arbres serait pour le maître d'ouvrage un élément de réponse aux problèmes posés par les oiseaux.

Des interrogations demeurent sur l'état des sols après restauration du parc ainsi que les niveaux sonores et autres nuisances pour les résidents et visiteurs.

La question reste posée des mesures qui seront mises en œuvre pour réduire les nuisances produites par la présence en grand nombre de ces espèces résidentes ou nomades.

4.3.3 Les questions soulevées par l'eau

Les questions qui se posent sont relatives d'une part à l'usage de l'eau, fontaines et arrosages des arbres, le nettoyage des sols, et d'autre part à la protection des nappes et des sources de l'infiltration des eaux pluviales.

Usage de l'eau

L'actualité médiatique autour de l'enjeu de l'eau a probablement renforcé l'inquiétude et suscité de nombreuses réactions.

Le contexte de restrictions d'eau jusque-là plutôt réservées aux périodes estivales caniculaires, intervenant désormais de plus en plus tôt dans l'année, interroge sur la pertinence dans ce type de projet, de la mise en œuvre de fontaines, jets ou miroir d'eau.

La question des coûts est également posée, celui de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement de ces fontaines ainsi que celui de l'entretien des installations.

Peu d'observations sont favorables à la présence de fontaines, même si Vichy demeure une ville d'eau pour ses habitants et ses visiteurs.

La récupération des eaux pluviales pour alimenter les fontaines est évoquée en alternative, sans résoudre la question des coûts induits ni celle des contraintes techniques supplémentaires.

L'arrosage des plantations nouvelles constitue également une source d'interrogation.

Quels seraient les besoins en eau estimés sur l'ensemble du parc, pour les usages liés aux fontaines, à l'arrosage, au nettoyage éventuel des sols ?

Quel serait le montant estimé des dépenses énergétiques pour l'exploitation des fontaines et le traitement des eaux ?

Des solutions alternatives aux jets d'eau devraient pouvoir être étudiées pour conserver la symbolique des 11 villes thermales associées au patrimoine mondial de l'Unesco.

Protection des nappes et des sources

La MRAE signale dans son avis : « ...Cependant il n'est pas démontré dans le dossier que les techniques d'infiltration utilisées permettent d'éviter une pollution des nappes d'eau souterraines. Ce point est important dans la mesure où la meilleure protection des eaux superficielles en limitant le ruissellement, se traduit par une augmentation des infiltrations sur des nappes affleurantes et sensibles sur les éventuelles infiltrations des eaux... ».

L'avis de la MRAE a été relayé par un certain nombre d'observations qui formulent une inquiétude quant à la préservation des nappes et des sources.

Les eaux de pluie et le nettoyage sur des sols impactés par les déjections des oiseaux peuvent constituer une source ponctuelle de pollution.

4.4 Avis des Personnes Publiques

4.4.1 Avis de la MRAE

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a rendu son avis le 2 décembre 2022. L'Autorité environnementale recommande de décrire le plus précisément possible chacune des phases du projet d'ensemble « Renaissance du cœur thermal de Vichy » et de compléter l'étude d'impact afin qu'elle porte sur le projet d'ensemble. Elle recommande au maître d'ouvrage de préciser les techniques mises en œuvre pour éviter une pollution des nappes d'eau souterraines.

Le maître d'ouvrage a rédigé le 30 janvier 2023 un mémoire en réponse point par point à la MRAE.

4.4.2 Avis du CNPN

Le Conseil National pour la Protection de l'Environnement a été saisi de la demande de dérogation pour espèces protégées (cf § 1.5.4.2 Milieux naturels ci-dessus).

Une demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement a été déposée pour 34 espèces.

Le CNPN a émis un avis défavorable le 3 février 2023, au motif que :

- Le dossier de dérogation ne remplit pas les conditions préalables à l'octroi d'une dérogation. En particulier, il ne démontre pas l'absence de solutions alternatives satisfaisante, et la faiblesse de la séquence ERC ne permet pas d'atteindre l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité.

Il recommande au maître d'ouvrage de :

- Améliorer l'évitement,
- Envisager au maximum les solutions alternatives à l'abattage,
- Revoir les mesures ERC en fonction des remarques émises,
- Mettre ses formulaires CERFA en conformité avec sa demande.

Le maître d'ouvrage a rédigé un mémoire en réponse point par point au CNPN.

4.5 Remise du procès-verbal de synthèse des observations

Le procès-verbal de synthèse (cf ci-dessus § 4.2) a été présenté et remis le 24 mai 2024, à M. Frédéric AGUILERA maire de Vichy, en présence de Mme Charlotte BENOIT 1^{ère} adjointe, de M. Dominique SCHERER directeur des espaces verts, et de M. Grégory BUISSON directeur général des services techniques.

4.6 Réponse du maître d'ouvrage au procès-verbal de synthèse

Le maître d'ouvrage m'a adressé un mémoire en réponse le jeudi 8 juin 2023, par envoi mail. Ce mémoire en réponse aborde les principaux thèmes de préoccupations en se référant aux différents documents qui constituaient le dossier. Les réponses apportées sont très globales et n'apportent pas d'éléments nouveaux aux interrogations suscitées au cours de l'enquête.

Réponse au procès-verbal de synthèse du Commissaire Enquêteur

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de synthèse, nous souhaitons formuler les observations suivantes.

A titre liminaire, nous vous remercions pour le travail réalisé et la synthèse des observations.

Nous nous félicitons de la forte mobilisation autour de ce projet.

Nous notons en effet que :

- *Votre procès-verbal permet de constater une très forte mobilisation particulièrement par la voie dématérialisée*
- *Au total 448 contributions ont été formulées. Vous relevez à juste titre que cela témoigne d'un très fort intérêt pour le projet*
- *Vous relevez que sur 350 avis retenus, 79% sont favorables au projet*
- *Cela est un point très positif car le public a pu très largement s'exprimer sur ce dossier et a témoigné en très grande majorité son soutien.*

Ceci étant rappelé, vous nous demandez tout d'abord et préalablement de rappeler notre parti pris (en page 34 du procès-verbal de synthèse).

Un grand nombre d'avis formulés durant l'enquête relève la nécessité de procéder à une restauration du Parc.

Compte tenu de l'état dégradé du Parc, ce projet de restauration est donc nécessaire.

Tout le monde s'accorde sur ce point.

Le parti d'aménagement est détaillé dans le dossier d'enquête.

En premier lieu, les pages 10 à 19 du permis d'aménager relatent la situation actuelle des éléments constitutifs du Parc des sources.

En second lieu, les principes d'aménagements retenus sont expressément précisés page 21 du permis d'aménager.

En troisième lieu, le parti d'aménagement est une nouvelle fois exposé :

- *Dans le résumé non technique (pages 163 et 164 du permis d'aménager)*
- *Dans le mémoire en réponse à l'avis du CPN (pages 31 et 32)*
- *Dans l'annexe n°4 – note patrimoniale du Dossier d'enquête publique également jointe au mémoire en réponse à l'avis du CNPN. Elle démontre que le « charme actuel romantique et désuet » a dû être analysé pour comprendre ce que les concepteurs ont vraiment conçu et ce qui relève de modifications ultérieures (comme les sols...). L'étude historique et patrimoniale a permis d'aboutir à la conservation voire la restauration des éléments structurant le parc dès sa conception (allées, trame d'arbres, ambiances sous-bois, galeries, réintroduction de l'eau...) et en conformité avec la valeur universelle du bien tel qu'édictée par la protection au patrimoine mondial.*

En effet, le Parc des Sources figure dans le plan de gestion local de Vichy qui a été annexé au dossier de candidature envoyé à l'UNESCO.

Aux yeux de l'UNESCO et du Comité du patrimoine mondial, les gestionnaires de site (Etat + Ville) doivent préserver l'intégrité et l'authenticité du site patrimoine mondial et de la valeur universelle exceptionnelle qui lui a été reconnu. Dans le cas du Parc des Sources, son intégrité et son authenticité sont assurées par le respect de la protection au titre des Monuments Historiques (cf. Autorisation au Titre des Monuments Historiques jointe au dossier d'enquête publique).

Concernant les observations formulées, vous avez identifié 5 thèmes récurrents.

*Précisément, sur un total de 350 avis retenus, il apparaît **dans votre procès-verbal que les avis sont répartis comme suit :***

Abattage des arbres	Présence des Oiseaux	Usage de l'eau	Traitement des Sols	Voirie et Stationnements
94	41	38	14	9

Avant d'évoquer ces 5 thèmes, il m'est apparu indispensable de répondre à vos observations sur le dossier soumis à l'enquête (page 5 du procès-verbal de synthèse).

A. S'agissant des observations sur le dossier soumis à l'enquête publique

A titre liminaire, nous tenons à rappeler que ce dossier établi dans un esprit de concertation, de transparence et dans le souci constant des enjeux environnementaux et patrimoniaux.

Bien que technique, le dossier soumis à l'enquête public est intelligible et complet.

Le dossier global de permis d'aménager comporte 267 pages.

Pour faciliter l'appréhension du dossier qui peut sous certains aspects revêtir une certaine technicité intrinsèquement liée à la nature du projet, un sommaire renvoie aux différentes parties du document.

Il commence par une présentation du projet (p.9 à 43).

Des plans sont bien présents au dossier de présentation consultable en ligne. Légendés et en couleurs, ils favorisent la compréhension du projet d'aménagement.

Deux plans état des lieux et plan de masse projet au format A0 ont également été remis pour une présentation au public dans le cadre des permanences organisées dans le cadre de l'enquête publique.

Ainsi, pour exemple figurent notamment au permis d'aménager :

- *p. 5 plan général,*
 - *p.10 plan des principaux éléments constitutifs du parc*
 - *p. 16 gestion des eaux pluviales*
 - *p.20 plan masse de l'opération*
- Etc...*

Le résumé non technique ayant une vocation de synthèse a volontairement été placé en fin de dossier (p.161).

Nous vous rappelons cependant que le dossier comprend également une note de présentation du Maire de Vichy de 2 pages visant à informer de manière simple et concise sur le projet de restauration du Parc des Sources et de rénovation de ses abords.

Concernant les diagnostics ONF et APE, ils sont expressément visés et les données qu'ils contiennent sont intégrés notamment dans le dossier de permis d'aménager.

Le permis d'aménager comporte une partie relative aux éléments descriptifs de la situation actuelle, diagnostic comprenant notamment une cartographie des essences plantées et état phytosanitaire des arbres selon expertise ONF 2020 (page 18 du permis d'aménager).

Le dossier fait expressément référence et reprend les données contenues dans le rapport ONF de 2020 notamment dans le paragraphe 3.4 « Patrimoine arboré et situation biologique des sols » mais aussi de l'étude menée par l'expert arboriste du groupement APE (page 19 du permis d'aménager). Ces données sont suffisantes et ont permis d'assurer l'information du public dans un souci de transparence mais aussi d'intelligibilité eu égard à la technicité du sujet que vous avez à juste titre souligné.

B. Sur les observations sur le projet :

- **Abattage des arbres**

Ce thème centralise le plus grand nombre d'observations légitimes dans un parc et particulièrement le Parc des Sources à Vichy qui permet d'appréhender au sein de la ville et du quartier thermal tous les enjeux sociaux, économiques et patrimoniaux autour et à proximité de la présence des arbres.

A titre liminaire, il convient de préciser que si l'avant-projet indiquait p.30 l'abattage de 506 arbres, cette perspective a été totalement abandonnée.

Il n'y a sur ce point aucune incohérence ou contradiction dans le dossier d'enquête.

Le permis d'aménager prévoit p.37 l'abattage de 180 arbres (phase 1 et phase 2). Cette évolution quant au nombre d'arbres finalement abattus dans le cadre du projet d'aménagement est développée dans la partie « Mise à jour et évolution du projet » du Mémoire en réponse à l'avis du CNPN (page 3 à 12).

Outre, les phases 1 et 2 liées au projet de restauration du parc des sources, il a été identifié en toute transparence une phase 3 : « une dizaine de sujet seront vraisemblablement abattus par an par la commune de Vichy pendant une quinzaine d'année à des fins sécuritaires » (p.37).

Il s'agit d'une phase de gestion décorrélée de l'aménagement du parc mais qui sans lui aurait donné lieu à davantage d'abattages. Cette phase sera en fonction de l'évolution sanitaire des arbres. Elle reste donc hypothétique.

Ainsi, le projet prévoit précisément :

- *En page 39 que sur les 627 arbres du Parc des Sources :*
 - o *180 seront abattus,*
 - o *447 conservés (soit 71% du parc arboré)*
 - o *311 arbres replantés.*
- Soit 758 arbres à l'issue des travaux*
- *En page 40, un plan de la stratégie végétale identifie les arbres abattus et ceux replantés.*
- *En page 156, la stratégie de renouvellement végétale est explicitée et les données ci-dessus sont bien reprises.*
- *En page 166, le résumé non technique vient lui aussi reprendre ces données.*

- **Les oiseaux :**

Vous relevez que les problématiques soulevées par la présence en grand nombre d'oiseaux « sans enjeu patrimonial » n'ont pas été traitées.

En effet, cette problématique ancienne et récurrente pour la Ville de Vichy n'est pas directement en lien avec le projet de restauration du Parc des Sources.

Pour autant, le projet prend en compte la présence de l'avifaune durant les travaux, sa préservation et son développement à l'issue de ceux-ci.

En effet, le développement et le rééquilibrage de la biodiversité des parcs sera favorisé par un meilleur fonctionnement du milieu :

- *Revitalisation des sols et l'intégration des eaux pluviales (p.28 et annexe 10 p.206 et suivantes du dossier de permis d'aménager, p.2 du mémoire en réponse à l'avis de la MRAE),*
- *Pluristratification des plantations (p.41),*
- *Changement des techniques élagages dans la gestion future du patrimoine arboré (p.2 du mémoire en réponse à l'avis de la MRAE).*

Enfin, la poursuite des opérations d'effarouchement restera possible et probablement amplifiée.

- **L'eau :**

S'agissant de l'usage de l'eau, p.27 du dossier de permis d'aménager, il est bien précisé pour les deux fontaines que :

Au sein du Hall des Sources, l'accès à la résurgence de la source Chomel sera rétabli mais uniquement pour les curistes.

L'ensemble des aménagements précédemment décrits permet une relative protection des résurgences et, quoi qu'il en soit, n'induit pas d'augmentation de l'exploitation de la ressource.

Leur alimentation, ponctuelle, est prévue via le réseau d'adduction d'eau potable. La circulation des eaux se fera ensuite en circuit fermé grâce à un dispositif enterré dans des locaux techniques (voir positionnement ci-contre et description en annexe).

La vidange d'entretien sera dirigée vers le réseau d'eaux usées.

S'agissant de l'arrosage des espaces verts et plantations, la disparition du fleurissement saisonnier conduit à une diminution sensible de la quantité d'eau utilisée pour les plantations (arbustes/plantes vivaces plus sobres). Quant à la consommation d'eau des jeunes plantations d'arbres, celle-ci est modérée par rapport à la consommation d'un sujet adulte. L'arrosage des 311 nouveaux arbres devrait conduire à une consommation annuelle d'environ 250 m³ d'eau sur les 3 premières années. En effet, les arrosages des jeunes plantations sont faits de façon parcimonieuse, ils ont pour but de favoriser la colonisation de nouvelles racines hors de la motte de transplantation.

S'agissant du nettoyage des sols, les sols rénovés faciliteront l'intervention des balayeuses mécaniques et l'efficacité des lavages ponctuels.

- **La protection des nappes et des sources :**

S'agissant de la préservation des nappes et sources, la problématique est bien traitée en p.103 du dossier de permis d'aménager et dans la réponse à l'avis de la MRAE en p.1.

- **Le traitement des sols :**

Les observations interrogent en particulier sur :

La sécurisation des cheminements adaptés à tous les usagers du parc

La préservation de la perméabilité des sols et un rejet

Réponses aux avis N°4, N°13, N°66, N°271 :

Les revêtements des sols se simplifient nettement dans leurs diversités par rapport à la situation actuelle.

Les relevés transmis dans l'étude Diagnostic de M. Duplat de 2011 en p.20, ne mentionne pas moins de 10 typologies de revêtements différents sur le périmètre du parc des Sources. Dans les documents de M. Duplat on peut relever les remarques suivantes aux sujets des matériaux :

P.22 : « L'état des revêtements est assez dégradé : manque d'horizontalité du sol... »

P.23 : « Le mélange de matériaux, sable, dalles gravillonnées, pavés, est très disgracieux... »

Le projet de renaissance du Parc des Sources corrige ses points pour plus de simplicité, plus de confort et plus d'accessibilité.

****/Plus de simplicité :** Si on s'affranchit de l'enrobé utilisé pour la chaussée des rues périphériques, le parc n'utilisera que 3 matériaux différents comme précisé à la page 69 du permis d'aménager. La pierre, le sablé stabilisé et le béton. Toutes les surfaces en béton sont traitées avec une même formulation de composition. Les variations de béton ne sont obtenues que par des traitements de surfaces différents. La maîtrise dans le choix vise des objectifs de sobriété, simplicité et harmonie chromatique entre les matériaux de sol.*

****/Plus de confort :** Le nivellement général vient épouser les altimétries actuelles pour ne pas choquer, il vient toutefois corriger les « cassures existantes » rétablit des pentes aux normes PMR sur l'ensemble du site. Les matériaux retenus le sont aussi pour la facilité de cheminement qu'ils procurent pour tous et en tout temps. Toutes les allées en sablé stabilisé, perméables mais moins confortables par temps de pluie sont soulignées par des « parcours pieds secs » d'à minima 1,00m de large pour permettre la traversée du parc en toute saison (sans flaques ou flaches d'eau).*

Ces bandes sont également destinées à faciliter le cheminement des personnes à mobilité réduite (surface plus roulante). Se référer au Plan de Composition P.80, à la P.69 de la notice du permis d'aménager. Coupes et illustrations du permis d'aménager complètent les propos.

****/Plus d'accessibilité :** Agencements plus confortables pour tous comme décrits précédemment et traitements fins des altimétries (pour la gestion des eaux mais également et surtout pour l'accessibilité) permettent de rendre le parc beaucoup plus simple dans les parcours. Le plan de principe de nivellement en page 68 du permis d'aménager montre que les pentes sont maintenues le plus souvent sous 2% sur la majeure partie du parc. Les articulations avec les rues sont parfois un peu plus pentues mais respectent les normes PMR. Enfin, les articulations en plateaux vers les rues piétonnes ou piétonnisées dans le cadre du projet permettront au travers du Parc des Sources d'offrir une continuité de cheminement quasi à niveaux du centre-ville et des Parcs Napoléoniens.*

Dans le même esprit, la suppression de la circulation sur une portion de la rue du Casino va reconnecter le parc au « fer à cheval » en sécurisant la traversée et la rendre accessible à tous en estompant les différences altimétriques actuelles liées aux trottoirs (traitement en plateau).

Réponses aux avis N°13, N°271, N°342, N°388 et N°398 :

Le projet est très vigilant quant à la perméabilité et la désartificialisation des sols.

Le Parc des Sources, aujourd'hui possède une surface perméable de 37 383m² sur ses 58 385m² globaux (déterminée par rapport au Diagnostic de M.Duplat 2011). Après l'aménagement, le Parc des Sources verra son socle perméable passer à 49 982m² représentant un accroissement de la perméabilité de 12 600m² soit une augmentation de plus de 21% des surfaces perméables sur l'ensemble de l'assiette du Parc des Sources.

Dans le même temps le projet vise à rétablir l'esprit jardin que le parc a perdu au fil du temps. Ainsi, la recomposition va permettre la création de 6 656m² de surface végétale supplémentaire par rapport à l'existant (l'équivalent d'un terrain de football moyen) soit +11,40% là encore sur l'assiette globale du Parc des Sources (Dans les faits les surfaces végétales vont augmenter de + de 57% par rapport à aujourd'hui).

Ce gain se traduit notamment par la création d'une roseraie (pages 43 et 44 du permis d'aménager, un jardin des senteurs (page 28 du permis d'aménager) et par une forte végétalisation de la rive Ouest du parc côté rue du Parc (pages 35 et 40 du permis d'aménager)

Réponses aux avis N°271, N°388, N°342 :

Les pages 67 et 68 du permis d'aménager précisent les dispositifs mis en œuvre pour la gestion des eaux pluviales. La posture concernant l'eau est que toutes les eaux pluviales tombant sur le parc des Sources seront collectées pour rester dans le parc. Parti pris : zéro rejet aux réseaux.

Jardins filtrants, fosses terres pierres, caniveaux à ciel ouvert recueillent et acheminent l'eau vers les zones d'infiltrations végétalisées : objectifs combiner restitution au milieu naturel et apport positif aux végétaux.

En complément, et comme précisé page 67 du permis d'aménager, le projet de Renaissance du Parc des Sources s'accompagne d'une régénération et une aération des sols en place afin de leur restituer les valeurs structurelle et nutritionnelle qu'ils ont pour partie perdues à cause d'un compactage récurrent et d'une gestion mal adaptée (évacuation systématique des matières organiques intrinsèques du parc). Les bienfaits apportés au sol, combinant continuités fertiles, développement des strates végétales intermédiaires (inexistantes aujourd'hui) et préservation de l'eau sur place vont favoriser le développement de la biodiversité visible et invisible (micro-organismes du sol).

- **La voirie, la circulation et les stationnements :**

Quelques inquiétudes ont été exprimées en particulier par des résidents du quartier, quant à l'impact du projet sur le plan de circulation des véhicules, ainsi que sur la perte annoncée d'emplacements de parking

Réponses aux avis N°4, N°187, N°383, N°388 :

Concernant les sens de circulations : la question des déplacements ne peut se raisonner qu'avec une focale plus large sur la ville. Les propositions ont été avancées en partant des études réalisées et disponibles.

Aussi deux scénarii sont présentés dans le permis d'aménager en page 54.

L'un modifie le sens de circulation autour du Parc sur les rues Wilson et du Parc. L'objectif de la proposition est de mettre en scène les perspectives de découverte du Hall des Sources puis du Palais des Congrès (aujourd'hui le sens de circulation sur Wilson fait que la plupart du temps on leur tourne le dos). Cette hypothèse n'a pas été simulée dans les études de déplacements disponibles même si a priori elle ne semble pas poser difficulté.

Par précaution, les sens de circulation peuvent rester inchangés. Ce scénario 2 est presque identique à la situation actuelle et est compatible avec les relevés de l'étude déplacement.

Aussi pour permettre les évolutions, toutes les articulations et carrefours sont dimensionnés pour permettre la gestion des flux et les girations dans les deux sens sans modification des traitements (en dehors de la signalétique...).

Concernant les stationnements : le tableau en page 56 du permis d'aménager présente les évolutions rue par rue sur le périmètre opérationnel. Le projet, notamment avec la piétonisation de plusieurs rues (une portion de la rue du Casino, la rue Prunelle et la rue de Belgique), l'accroissement des trottoirs, la mise en œuvre de la continuité de la piste cyclable sur la rue Source de l'Hôpital impactent l'offre de stationnement.

La diminution est sensible mais reste modérée en élargissant le bilan aux rues connexes.

Il est à relever que des réflexions sont en cours pour la création d'une offre complémentaire sous forme de parkings souterrains ou en ouvrage. Dans ces réflexions, la place Général Leclerc est expertisée pour mesurer la pertinence d'un tel ouvrage. Cette offre autour de 200 places complémentaires comblerait largement sur le périmètre les disparitions (Cf. page 54 du permis d'aménager).

Par ailleurs, le monde automobile étant en mutation, le projet anticipe cette évolution et prévoit dans le cadre des aménagements de rendre raccordable de nombreuses places au réseau électrique.

Le parcours des bus et notamment les points de dépose sont revus pour alléger leur impact sur les rues proches et surtout s'articuler avec les liaisons piétonnes principales du schéma de circulation.

Frédéric AGUILERA

Maire de Vichy

Président de Vichy Communauté

Vice-Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Pièces jointes :

- *Mémoire en réponse à l'avis du Conseil national de la protection de la nature*
- *Réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale*

A Escurolles, le 15 juin 2023

Jean-Louis DUGNE
Commissaire Enquêteur

